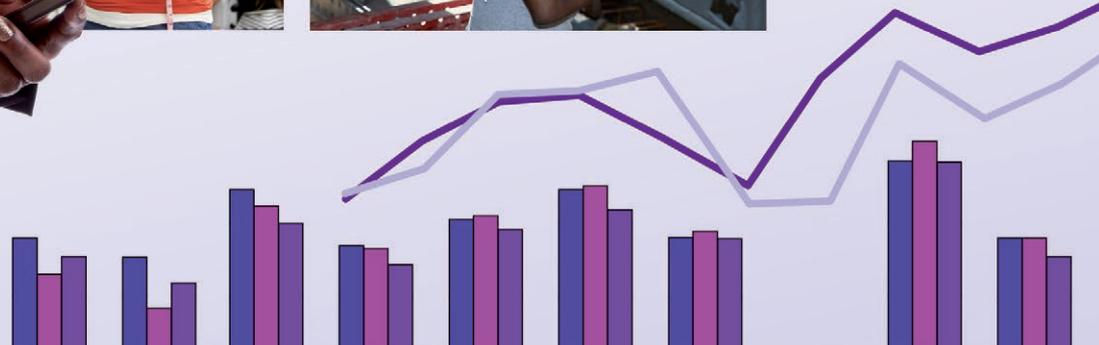




Direction des Entreprises, de la Concurrence,
de la consommation, du Travail et de l'Emploi
de la Guadeloupe (DIECCTE)

Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de l'EMPLOI en GUADELOUPE, à SAINT-MARTIN et SAINT-BARTHÉLEMY

Bilan 2015



Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Tel est le sens de la création des Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ; elles s'inscrivent en outre dans le droit fil de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéATE), visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat. Créées par le décret n° 2010-1852 du 17 décembre 2010, les DIECCTE ont été mises en place depuis le 1er janvier 2011 dans les cinq départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Elles sont l'équivalent pour les DOM des DIRECCTE en Métropole. Le décret leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales. Le décret du 17 décembre 2010 attribue aux DIECCTE des missions identiques à celles des DIRECCTE, dans les champs de :

- la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;
- du développement des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à l'étranger, de la formation professionnelle, de l'industrie ;
- du contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que de la mise en oeuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs et de la métrologie ;
- la gestion des crédits européens, notamment le Fond Social Européen (FSE).

Au travers de ses missions, la DIECCTE de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et des compétences. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en oeuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens. Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF). Elle participe aux initiatives qui tendent à améliorer les conditions de travail en soutenant l'activité de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT). Dans sa mission d'information, la DIECCTE diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2015 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le service Etudes Statistique Evaluation (ESE) de la DIECCTE de Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

SOMMAIRE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE, À SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY

Sommaire	3
Synthèse	4

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE, À SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY EN 2015

I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	5
II • Les femmes à la recherche d'un emploi	6
III • Les jeunes demandeurs d'emploi	7
IV • Les seniors demandeurs d'emploi	8
V • Les demandeurs d'emploi de longue durée	9
VI • Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés»	9
VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation	10
VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle	11
IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune	11
X • Les demandeurs d'emploi à Saint-Martin et Saint-Barthélemy	12
XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C, D, E)	13
XII • L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi	14
XIII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi	14
XIV • L'indemnisation des demandeurs d'emploi	16
XV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi	18

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE, À SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY EN 2015

I • Vue d'ensemble	20
A - Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion	20
B - Les dispositifs mis en œuvre	
1 • L'insertion et la formation des jeunes	20
2 • La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux	21
3 • L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	22
II • Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand	23
A - Les contrats en alternance	23
1 • Le contrat d'apprentissage	23
2 • Le contrat de professionnalisation	26
B - Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)	29
C - Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)	29
D - Le Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale (Civis)	29
E - Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	31
F - Le Contrat de Génération	33
III • Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	33
A - Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)	33
B - Les Emplois d'Avenir	36
Sigles et acronymes utilisés dans ce document	38

SYNTHÈSE

En 2015, en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la situation sur le marché du travail se détériore encore en 2015, au rythme le plus faible observé depuis 2007 néanmoins. La demande d'emploi en fin de mois (DEFM) augmente de 1,0 % en catégories ABC contre +2,4 % un an plus tôt en données brutes. Toutes catégories confondues (ABCDE), 75 569 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi en fin d'année. Les seniors (50 ans et plus) sont encore particulièrement touchés. Leur nombre croît de 9,8 % en 2015 en catégories ABC (1 767 demandeurs supplémentaires) après +11,9 % en 2014. Chez les 50 ans et plus, la demande d'emploi est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes de moins de 25 ans. La fin des mesures d'âge, une conjoncture économique morose et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi expliquent la flambée de la demande d'emploi senior. La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans diminue de 6,0 % en 2015 après une première de 3,9 % en catégorie ABC en 2014. Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont habituellement les moins touchés en évolution par la hausse de la demande d'emploi. Leur nombre diminue de 1,3 % en 2015 (après +0,1 % en 2014). Les femmes, bien que concernées par la hausse de la demande d'emploi voient leur situation se dégrader un peu moins que celle de leurs homologues masculins (+0,8 % contre +1,3 % en catégories ABC). La part des femmes baisse très légèrement en 2015 mais ces dernières restent toujours largement surreprésentées à Pôle emploi (57,1 % des demandes). La demande d'emploi de durée d'inscription supérieure ou égale à un an augmente de 3,8%. Le nombre de demandeurs concernés passe à 40 594 en catégories ABC (+1 494). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (57,8 %) contre quatre sur dix dans l'hexagone (45,3 %). Par ailleurs, 19 447 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi sans discontinuité depuis trois ans ou plus. En 2015, les flux d'entrée et de sortie de Pôle emploi diminuent. Le nombre des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 60 459, en baisse de 32,6 % sur un an (-2 239). Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi (hors le « autres cas ») est la « fin de contrat et de mission d'intérim ». Ce motif recule de 2,7 % après une baisse de 5,4 % en 2014. Le second motif est la « 1ère entrée ou 1ère inscription », en baisse de 9,9 % en 2015 après une hausse de 3,7 % l'année précédente. Le troisième motif « reprise d'activité après interruption » diminue de 3,0 % après une baisse sensible en 2014 (-12,5 %). Les sorties de Pôle emploi sont en baisse de 2,0 % d'une année sur l'autre pour s'établir à 59 603. Les sorties sont en hausse pour les entrées en stage (+33,0 %) et pour les arrêts de recherche (+5,3 %). Elles sont stables pour les changements d'A.L.E.* et en baisse pour tous les autres motifs, de -1,2 % pour les reprises d'emploi à -9,2 % pour les radiations administratives. 9 479 offres

d'emploi ont été collectées par Pôle emploi, soit une baisse de 2,0 % dans l'année après une augmentation des offres de 3,3 % en 2014. Les offres durables de durée supérieure à 6 mois (56,2 % des offres) ont connu une augmentation de 1,2 %. Celles de durée inférieure sont en baisse de 5,8%.

En 2015, la situation du marché du travail s'est un peu améliorée malgré une conjoncture économique toujours mal orientée. Pour faire face aux nombreux demandeurs d'emploi, des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en faveur des publics les plus exposés et les plus vulnérables au chômage.

Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi. L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé. Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en proportion au chômage (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs tels que les contrats en alternance. Grâce au contrat d'apprentissage, contrat de travail qui associe une formation qualifiante et « diplômante », 674 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2015 mais leur nombre est en recul sensible de 25,3% sur un an. Pour le contrat de professionnalisation, qui permet d'acquérir une qualification professionnelle, le nombre de nouveaux contrats signés est également en diminution importante de 26,8% et atteint le chiffre de 339 en 2015. Les emplois d'avenir (mesure en faveur des jeunes peu diplômés de moins de 30 ans) ont permis à plus de 1 690 jeunes d'occuper un emploi durable de trois ans au moins. Ce dispositif a sans nul doute eu un impact positif sur l'évolution du chômage des jeunes. Le nombre de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi recule de 6,0% en catégories ABC en 2015 après une baisse 3,9% en 2014 (troisième année de baisse consécutive depuis six ans).

D'autres mesures en faveur des jeunes sont mises en œuvre notamment le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le PIJ (Projet Initiative Jeune) - Création d'Entreprises. Pour les populations les plus éloignées voire exclues du marché de l'emploi (femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi non diplômé etc.) l'Etat met en œuvre le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi), dispositif dans le secteur marchand, dont le nombre de bénéficiaires a connu une progression en 2015 (+21,1% après de +16,8% en 2014). Dans le secteur non marchand, un seul dispositif est en vigueur le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement vers l'Emploi) et fait figure de tremplin vers l'emploi durable. Le nombre de contrats enregistrés est en augmentation de 10,9% après un repli de 19,3 % en 2014 et a atteint le nombre de 3 875 contrats. A côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficultés, l'Etat soutient l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés soit environ 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outremer dont la mise en œuvre date de 2001. Ces exonérations coûtent en moyenne plus de 300 millions d'euros par an à l'Etat.

*Agence Locale pour l'Emploi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE, À SAINT-MARTIN ET À SAINT-BARTHÉLEMY EN 2015

I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

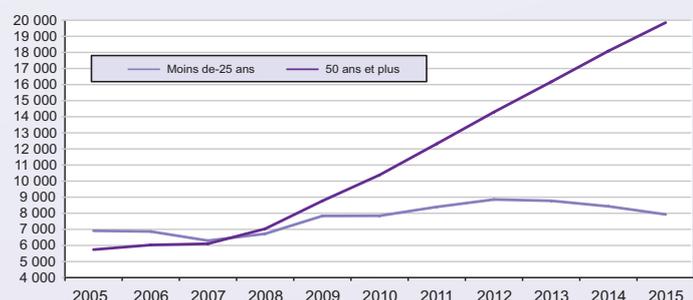
La demande d'emploi A et ABC en données CVS*



Source : Dares STMT, Pôle emploi
* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

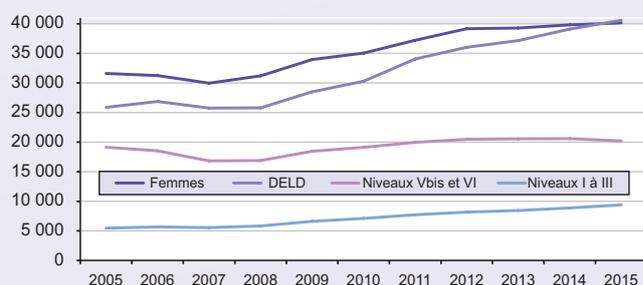
En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 0,6% sur un an mais la demande en catégories ABC continue d'augmenter par ailleurs (+1,0 %) même si cette hausse est la plus modérée depuis le début de la crise. Ainsi, 70 280 personnes sont inscrites dans les catégories ABC fin 2015, alors que ce nombre valait 69 563 fin 2014 (+ 717 demandeurs inscrits supplémentaires en fin de mois en un an). Le nombre de personnes sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories B et C) est en forte hausse de 13,7 % sur un an du fait d'une forte hausse de la catégorie C (+20,3%). Les catégories D et E augmentent de 5,4%. 75 569 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi fin 2015 pour l'ensemble des catégories, soit +1,3% sur un an. Le nombre de demande atteint en fin d'année est le plus élevé jamais atteint à cette période (même si ce n'est pas le niveau record, la demande d'emploi ayant entamé un repli les derniers mois de l'année).

Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2005



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2015, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée ne touche pas tout le monde de la même façon. Elle reste plus importante pour les hommes (+1,3 % en ABC) que pour les femmes (+0,8 %). Ce constat de dégradation plus forte pour les hommes, même s'il est très relatif (la situation des femmes ne s'améliorant pas), est observé régulièrement depuis 2009 alors que ce n'était pas le cas avant. La proportion de femmes parmi les demandeurs inscrits à Pôle emploi est ainsi encore en baisse en 2015 à 57,1 % en catégories ABC (-0,1 point sur un an). Cette part est aussi la plus faible observée depuis fin 2004 (58,0 % à l'époque). La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Mais entre 2008 et 2014, ils sont aussi les seuls à avoir connu une croissance annuelle à deux chiffres de leurs effectifs à Pôle emploi. En 2015, ils enregistrent une hausse de 9,8%, la plus faible néanmoins depuis le début de la crise mais la dynamique



Source : Dares STMT, Pôle emploi

reste inquiétante. La dégradation conduit ainsi à élever encore leur part dans la demande d'emploi. Ils sont désormais 28,2 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC (26,0 % fin 2014). La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation. En revanche, les moins de 25 ans ont vu leur situation s'améliorer en 2015. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de 6,0 % après avoir déjà connu une baisse de 3,9 % en 2014 en catégories ABC. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC baisse de 0,8 point sur un an (comme en 2014). Leur part s'élève à 11,3 % fin 2015.

Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2005

Au 31/12	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol2015/ 2014 en pt
DEFM ABC	53 619	52 855	49 901	51 502	57 323	59 627	63 421	66 766	67 937	69 563	70 280	
Femmes	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	58,8%	58,7%	58,7%	57,8%	57,2%	57,1%	-0,1
Moins de-25 ans	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	13,2%	13,2%	13,3%	12,9%	12,1%	11,3%	-0,8
50 ans et plus	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	17,4%	19,4%	21,4%	23,8%	26,0%	28,2%	2,0
DELD	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	50,8%	53,7%	54,0%	54,7%	56,2%	57,8%	1,6
Niveaux Vbis et VI	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	32,1%	31,5%	30,7%	30,3%	29,6%	28,7%	-0,9
Niveaux I à III	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	11,9%	12,2%	12,2%	12,4%	12,8%	13,4%	0,6

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les demandes d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire celles d'un an ou plus enregistrées à Pôle emploi, ont progressé à un rythme nettement plus élevé que la tendance générale (+3,8 %) même si c'est à un rythme moins rapide qu'en 2014 (+5,2 %). Elles s'établissent à 40 594 en catégories ABC (+1 494). Les 27 447 demandes de très longue durée (2 ans et plus) augmentent à un rythme plus soutenu (+7,1 %). Les demandes avec trois ans ou plus d'ancienneté augmentent davantage encore (+8,9 %). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis un an et plus (57,8 %, +1,6 point en un an). Aucune des 22 régions de l'hexagone ne présente un tel taux (moyenne à 44,8%). Dans les Dom (hors Mayotte), Martinique et Réunion présentent les taux les plus proches, respectivement 55,4 et 55,2 %. Le nombre de demandes de niveaux de formation I à III (Bac + 2 et plus) est en hausse de 5,8 % pour s'établir à 9 398 (+514). Le nombre de demandes de niveaux Vbis à VI (sans diplôme) diminue de 0,2 % pour s'établir à 20 203 (-393). Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. La part des demandeurs les moins «qualifiés» baisse continuellement pour s'établir désormais sous la barre des 30,0 % depuis 2014 (28,7 % en 2015). La part des niveaux de formation au moins égal au baccalauréat s'accroît. 33,9 % des demandeurs ont en effet un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 13,4 % ont un niveau de formation plus élevé. Cette hausse est le reflet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population. Mais elle traduit aussi les difficultés d'insertion des diplômés au niveau local.

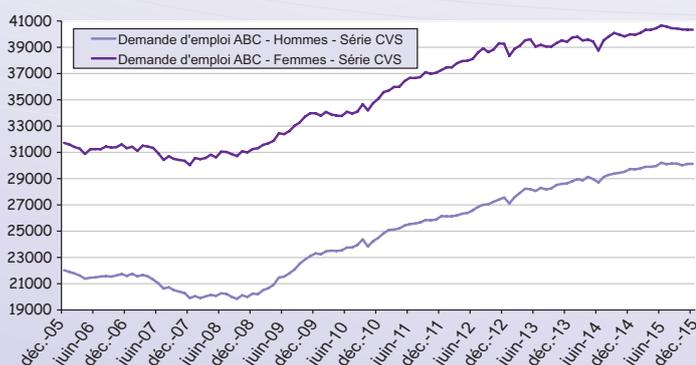
Les demandeurs d'emploi ont pour une grande part un niveau de formation V correspondant aux CAP et BEP (37,2 %). Ils sont 20,5 % à avoir atteint le niveau Baccalauréat. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger la population du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 57,1 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 33,6 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle em-

ploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 14,6 % à avoir atteint au moins le niveau baccalauréat et 5,8 % au-delà. Ils ont en grande partie atteint plutôt le niveau de formation CAP-BEP (34,7 %), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur (niveaux Vbis ou VI : 50,7 %).

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 11,3 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 19,0 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux de niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 10,2 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ème cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 6,8 % des demandeurs de ce niveau de formation (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politiques de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes (3,2 %). Mais « le stock » important de demandeurs adultes avec niveau de formation très faible est aussi un facteur d'explication. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors le sont très fortement sur les niveaux les plus faibles. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés s'établit à 2 070 en décembre 2015 et est en nette hausse depuis 2008. Fin 2014, il valait 1 905 en catégories ABC, ce qui signifie que la demande handicapée a encore augmenté nettement dans l'année (+8,7 %). L'augmentation des demandes d'emploi handicapées est récurrente. Il est cependant difficile de dire si cette hausse résulte de l'aggravation du marché du travail pour ce public ou d'une modification des comportements d'activité (inscriptions plus systématiques à Pôle emploi par exemple).

II • Les femmes à la recherche d'un emploi

La demande d'emploi ABC par sexe en données CVS



Source : Dares STMT, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi s'est détériorée en 2015, pour les hommes comme pour les femmes mais dans des proportions un peu différentes. La hausse de la demande émanant des hommes est supérieure à celle des femmes en 2015 comme depuis 2009. Une évolution plus favorable aux hommes avait par contre été constatée entre 2005 et 2008.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

	2005		2014					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2014/2013	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	22 014	30 133	+1,3%	12,9%	29,4%	57,2%	10,4%	30,5%
Femmes	31 605	40 147	+0,8%	10,1%	27,4%	58,2%	15,6%	27,4%
Ensemble	53 619	70 280	+1,0%	11,3%	28,2%	57,8%	13,4%	28,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi femmes est encore en augmentation en 2015 (+0,8 %) mais le rythme d'augmentation a ralenti (+1,4 % en 2014). La progression est toujours plus importante pour les hommes en 2015 comme en 2014 (+1,3 % après +3,8 % en 2014). La détérioration de la situation économique avait en effet visiblement touché de façon non négligeable les secteurs d'activité les plus masculins dès 2009 et cette tendance a perduré jusqu'à aujourd'hui. Quel que soit la tranche d'âge, le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi reste néanmoins toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré la poussée récente plus forte de la demande d'emploi masculine. Un peu moins de six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes (57,1%). La population féminine dans le fichier de Pôle emploi a un niveau de formation plus élevé que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 27,4 % contre 30,5 % pour les hommes et davantage de représentantes au-delà du baccalauréat : 15,6 % contre 10,4 % pour les hommes (14,8 % et 10,1 % en 2014 respectivement). Sur la dernière décennie, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé. Les plus bas niveaux de formation voient leur part se réduire, les niveaux supérieurs au baccalauréat voient au contraire leur part progresser. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées par le chômage malgré leur meilleur niveau de formation. Par ailleurs le rôle protecteur des diplômés vis-à-vis du chômage est indéfectible mais il tend à s'amoinrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population : le nombre de demandeurs d'emplois diplômés progresse aussi.

Les femmes à la recherche d'un emploi sont un peu moins présentes relativement avant 25 ans et après 50 ans (poursuite des études, vie familiale...). Elles sont donc aussi moins surreprésentées à ces âges à Pôle emploi (51,1 % des moins de 25 ans, 55,3 % des 50 ans et plus). Cependant, en dépit de cette spécificité d'âge a priori un peu plus favorable, les femmes subissent globalement plus le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques grandes familles de métiers traditionnelles (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait probablement moins d'opportunités. Les femmes sont un peu surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (57,6% chez les inscrits de un an et plus) mais plus encore parmi ceux inscrits depuis trois ans ou plus (59,6 % chez les trois ans et plus).

En 2015, le taux de chômage en Guadeloupe s'élève en moyenne dans l'année à 23,7 %, au sens du Bureau International du Travail(1) (BIT) et est stable sur un an. Il est plus élevé que dans l'hexagone et la Corse (10,0 % au quatrième trimestre 2015) mais aussi qu'en Martinique (19,0 %) et Guyane (22,0 %) en moyennes annuelles. Le taux de chômage des femmes est de 25,7 % et celui des hommes de 21,6 %. L'écart entre le chômage des femmes et des hommes est de 4,1 points). Signalons qu'en parallèle du concept de chômage BIT, il existe aussi le concept de «halo» (population inactive souhaitant travailler) et que des passages entre chômage BIT ou inactivité existent. Dans la situation de sous-emploi que connaît la Guadeloupe, le seul examen du chômage est insuffisant pour décrire l'éventail des situations (chômage, sous-emploi, inactivité...).

(1) Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

III • Les jeunes demandeurs d'emploi

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminué de 6,0 % en 2015 après une baisse de 3,9 % en 2014. Une première baisse de 0,9 % avait concerné les jeunes en 2014. Fin 2014, 7 929 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC (données brutes) sont comptabilisées dans le fichier de Pôle emploi soit 502 demandes de moins en un an. La part des jeunes s'établit à 11,3 % de la demande d'emploi ABC. La part des jeunes femmes a diminué légèrement, passant de 51,5 à 51,1 %. La part des jeunes en demande d'emploi de longue durée (un an ou plus) a décliné de 28,4 % à 27,4 % (-1,0 point). Les baisses enregistrées depuis 2013 mettent un coup d'arrêt à la hausse consécutive de la demande d'emploi jeune observée depuis septembre 2008. En 2012-2013, le nombre de jeunes inscrits à Pôle emploi a dépassé la barre des 9 000 inscrits. Fin 2015, le nombre de jeunes est sous la barre des 8 000. Pour mémoire, sur la période 2003-2008, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait peu évolué et oscillait entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS).

L'examen de la situation des 25-29 ans montre une remontée du nombre de demandeurs de +1,0 % sur un an (après 1,7 % en 2014). Au final, les moins de 30 ans qui sont 16 211 à être inscrits fin 2015 voient leur effectif diminuer de 2,5 % (424 demandes en moins).

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

2005		2015					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2015/2014	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	970	1 283	-5,9%	45,6%	11,3%	1,1%	10,5%
20 à 24 ans	5 941	6 646	-6,0%	52,2%	30,5%	17,3%	7,7%
25 à 29 ans	7 353	8 282	+1,0%	56,1%	44,9%	21,8%	9,6%
Moins de 25 ans	6 911	7 929	-6,0%	51,1%	27,4%	14,7%	8,1%
Moins de 30 ans	14 264	16 211	-2,5%	53,7%	36,3%	18,3%	8,9%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans diminue de 5,9 % après une baisse de 5,5 % en 2014 (les moins de 20 ans représentent 16,2 % des demandeurs de moins de 25 ans fin 2015). Les demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un plus faible niveau de formation. En effet, 10,5 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI) et quelques-uns seulement présentent un diplôme de niveau supérieur à la licence, en lien avec leur jeune âge. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans diminue également (-6,0 %) après une baisse de 3,6 % en 2014. Ce public, un plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes (52,2 %) avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 7,7 % ont un niveau de formation faible (niveaux Vbis et VI). Plus

d'un jeune sur deux (59,9 %) de 20 à 24 ans a un niveau baccalauréat ou un niveau supérieur (17,5 % au-delà du baccalauréat). Le nombre des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 29 ans augmente à contrario (+1,0 %) après +1,7 % en 2014. Cette population, majoritairement féminine et relativement bien formée (21,8 % ont un niveau supérieur à celui du baccalauréat), se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'ancienneté au moins égale à un an. En effet, fin 2015, 44,9 % des jeunes de 25 à 29 ans qui souhaitent occuper un emploi sont à sa recherche depuis au moins un an. Pour les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est très élevé (55,2 % en moyenne sur l'année 2015) et vaut plus de deux fois le taux de chômage global (23,7 %).

IV • Les seniors demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont toujours en augmentation en 2015 (+9,8 % en catégories ABC à fin décembre après +11,9 % en 2014). Le marché du travail de ce public s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Entre 2001 et 2007, la dégradation était restée « contenue ». Mais depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme extrêmement rapide. Les seniors sont la seule catégorie de demandeurs à connaître une croissance régulière à deux chiffres depuis jusqu'en 2014. En 2015, la hausse est à peine inférieure. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation. La hausse de la demande d'emploi senior est moins forte pour les hommes que pour les femmes en 2015 (hommes +8,3 %, femmes +11,0 %), alors que ce n'était pas le cas en 2014. L'augmentation pour les hommes était supérieure de 1,7 point. Les seniors sont fortement concernés par des demandes de longue durée. Ainsi, parmi les inscrits de 50 ans et plus à Pôle emploi, plus de sept sur dix ont une durée d'inscription supérieure ou égale à un an. Les femmes seniors inscrites à Pôle emploi, plus nombreuses (55,3 % de la demande d'emploi senior), sont aussi plus souvent que les hommes inscrites

La demande d'emploi des 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

en demande d'emploi de longue durée. Ainsi 72,7% des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins un an à Pôle emploi. 71,5 % des hommes de 50 ans et plus sont dans ce cas.

Caractéristiques des demandeurs de 50 ans et plus à Pôle emploi (catégories ABC)

2005		2015				
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2015/2014	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 650	8 872	+8,3%	71,5%	5,7%	52,9%
Femmes	3 091	10 981	+11,0%	72,7%	5,9%	48,9%
Ensemble	5 741	19 853	+9,8%	72,2%	5,8%	50,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2015, le taux de chômage des seniors (50 ans et plus) au sens du BIT atteint 14,5 % en moyenne dans l'année. Signalons que certains «inactifs» non considérés comme chômeurs au sens du BIT souhaiteraient travailler mais sont soit découragés par la situation économique (et ne faisant pas de recherche), soit indisponibles pour d'autres raisons (familiales, santé). La difficulté des seniors ne

réside pas tant dans un niveau de chômage excessif au sens du BIT (en comparaison d'autres «catégories» de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt dans la difficulté à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge.

V • Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)²

En 2015, plus de la moitié des inscrits (57,8 %) est demandeur d'emploi de longue durée (inscription continue d'un an ou plus à Pôle emploi) contre 45,3 % dans l'hexagone et la Corse. Hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ce taux atteint même 59,1 % (plus fort taux pour l'ensemble des régions de l'hexagone ou des Dom). La hausse du taux d'inscrits en longue durée en 2015 (+1,7 point en catégories ABC) s'accompagne d'une augmentation de la demande d'emploi de longue durée en niveau (+ 1 494). La demande d'emploi de longue durée (DELD) augmente ainsi de 3,8 % en 2015 (après +5,2 % en 2014), pour s'établir à 40 594 demandes.

En Guadeloupe, un taux important de demandes d'emploi de longue durée est régulièrement observé. Depuis le début des années 2000, le taux de DELD a ainsi oscillé autour de 50,0 %, descendant en dessous certaines années seulement. En 2015, ce taux atteint de nouveau un niveau record.

(2) Il s'agit de personnes inscrites à pôle emploi pendant au moins 12 mois sans interruption

Les demandes d'emploi de longue et courte durées (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

	2005		Evolution 2015/2014	Part des femmes	2015			
	au 31/12	au 31/12			part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	11 206	13 147	-2,4%	55,5%	10,3%	25,5%	15,4%	24,3%
DELD 2 à 3 ans	5 675	8 000	+3,0%	56,0%	5,9%	32,1%	12,8%	28,5%
DELD 3 ans et +	8 996	19 447	+8,9%	59,6%	1,8%	43,3%	7,2%	38,7%
Ensemble des DELD	25 877	40 594	+3,8%	57,6%	5,4%	35,3%	10,9%	32,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La progression de la demande d'emploi de longue durée s'observe selon la durée d'inscription avec quelques nuances. La hausse la plus forte en 2015 concerne la catégorie de demandeurs d'emploi de longue durée de trois ans et plus (+8,9 %). En 2014, cette catégorie connaissait déjà la plus hausse forte (+9,5 %). La catégorie de demandeurs d'un à deux ans d'inscription et plus décroît de 2,4 % en 2015 (hausse de 0,5 % un an plus tôt). Le nombre de demandeurs d'emploi

de deux à trois ans d'inscription augmente de 3,0 %. Cette «catégorie» avait vu ses effectifs augmenter de 4,4 % en 2014. Les facteurs «aggravants» du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI (sans diplôme).

VI • Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés» (TH)

La demande d'emploi TH (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi «Handicapé» représente 2 070 demandes fin 2015 contre 1 905 demandes fin 2014 en données brutes (catégories ABC). Il y a une hausse importante en 2015 (+8,7 %) après +13,5 % en 2014. Les demandes d'emploi handicapées représentent globalement une faible part de l'ensemble de la demande d'emploi en Guadeloupe (2,9 %) mais cette part s'accroît. Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structurellement difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi pourraient avoir une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, le niveau d'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés (tout comme celui des travailleurs handicapés dans l'emploi) n'est probablement pas neutre quant aux résultats d'insertion et d'accession durable à l'emploi. Les taux d'activité et d'emploi des personnes handicapées sont particulièrement faibles. La croissance de la demande d'emploi «travailleur handicapé» (TH) entre 2005 et 2015 (+80,8 %) ne reflète à l'inverse pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public mais souligne peut-être une volonté plus forte des de-

mandeurs handicapés de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les personnes sans emploi à effectuer des démarches d'insertion, y compris d'inscription à Pôle emploi. Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est relativement faible (4,0 %), celle des 50 ans et plus est importante et atteint 37,6 % en hausse ces dernières années. Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés : Une forte proportion des demandeurs a un niveau de formation faible.

35,6 % des demandeurs ont un niveau de formation compris entre les niveaux Vbis et VI, équivalent à celui de fin de collège (4ème, 3ème). A contrario, seulement 8,8 % ont un niveau au moins égal à Bac+2. Le niveau de formation des demandeurs handicapés tend néanmoins à progresser à l'instar de celui de l'ensemble des demandeurs. Les demandeurs handicapés sont nombreux à présenter une durée d'inscription à Pôle emploi supérieure à un an (67,3 %). Leur « employabilité » en souffre certainement.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

2005		2015						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2015/2014	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	591	1 045	+6,3%	5,1%	34,4%	65,9%	7,0%	36,5%
Femmes	554	1 025	+11,2%	2,9%	40,8%	68,7%	10,7%	34,6%
Ensemble	1 145	2 070	+8,7%	4,0%	37,6%	67,3%	8,8%	35,6%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,2 %). Ils sont 33,9 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 13,4 % à avoir un niveau supérieur fin 2015. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 57,8 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 34,0 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 14,6 % à avoir atteint au moins le niveau Bac. Une grande partie d'entre eux atteint le niveau de formation CAP-BEP (34,7 %), mais la moitié d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur. Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 11,3 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont surre-

présentés. Les jeunes représentent 22,8 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation. Pour ceux ayant un niveau baccalauréat uniquement, les jeunes représentent 23,4 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation.

Ceux des jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et représentent 10,2 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ième cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi

(la mobilité des jeunes et la poursuite de formations à l'étranger peuvent aussi impacter la demande d'emploi jeune à ces niveaux de formation). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon le niveau de formation

2005			2015					
au 31/12	Effectif	Structure	Effectif	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 922	3,6%	3 650	5,2%	67,8%	6,8%	13,9%	44,9%
Niveau III (Bac +2)	3 547	6,6%	5 748	8,2%	65,7%	15,9%	11,3%	48,7%
Niveau IV (Bac)	8 455	15,8%	14 406	20,5%	63,3%	23,4%	12,1%	50,2%
Niveau V (BEP-CAP)	20 141	37,6%	26 128	37,2%	52,4%	10,2%	26,3%	60,8%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 458	12,0%	7 382	10,5%	57,3%	5,8%	43,1%	66,7%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	12 683	23,7%	12 821	18,2%	52,9%	1,7%	53,6%	63,0%
Non ventilés	413	0,8%	145	0,2%	40,7%	60,0%	9,7%	19,3%
Ensemble	53 619	100,0%	70 280	100,0%	57,1%	11,3%	28,2%	57,8%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le taux de chômage au sens du BIT demeure étroitement lié au niveau de formation. Les diplômés du supérieur sont nettement moins

touchés par le chômage que les bacheliers, les titulaires d'un BEP ou d'un CAP et surtout ceux qui n'ont pas de diplôme.

VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2015, les demandeurs d'emploi se concentrent encore et surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Plus d'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (52,6 %). Et, plus d'un demandeur sur quatre est inscrit comme employé non qualifié (25,9 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la seule catégorie des employés (78,5 %). En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadre. Seulement 2,3 % des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadre. Les ouvriers (spécialisés, qualifiés) et manœuvres représentent 15,7 % des demandes.

Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 67,5 % des demandeurs d'emplois inscrits comme employé qualifié ou non qualifié sont des femmes. Au-delà, 92,9 % des femmes inscrites à Pôle emploi relèvent de la catégorie employé. A l'inverse, peu de femmes sont inscrites en recherche d'emploi en tant que cadre, TAM, ouvrier qualifié ou spécialisé ou comme manœuvre.

Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche emploi au spectre plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ouvrier, employé, technicien et agent de maîtrise (TAM) ou cadre (la répartition étant relativement plus diverse avec une nette surreprésentation chez les ouvriers). Les demandeurs

à niveau de formation élevé (niveaux de formation I à III) se positionnent très nettement sur des postes qualifiés de cadre ou d'agent de maîtrise puis sur des postes d'employé qualifié. Ils représentent ainsi 67,3 % des demandeurs d'emploi TAM ou cadres alors qu'ils ne représentent que 13,4 % des demandeurs. Mais compte tenu des métiers offerts dans l'économie locale où la majorité des actifs est employé, ils se positionnent en «volume» d'abord sur des postes d'employé qualifié (5 619 demandes).

Les moins qualifiés (niveaux Vbis et VI) se positionnent plus fortement en proportion sur des postes de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé et qualifié (24,9%). En volume, ils sont surtout présents à parts quasiment égales entre employé qualifié et non qualifié (15 056 demandes).

Parmi les 1 624 cadres inscrits à Pôle emploi (2,3 % des demandeurs), 51,0 % sont inscrits depuis au moins un an (contre 49,3 % en 2014). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est un peu moins confrontée à des inscriptions de durée égale ou supérieure à un an. Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (51,7 %) que les autres catégories. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (57,8 %) est inscrit depuis un an et plus à Pôle emploi.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

	2005		2015							
	Effectif	Structure	Effectif	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	2447	4,6%	2 351	3,3%	14,0%	13,4%	30,8%	59,5%	0,8%	61,3%
Ouvriers spécialisés	3062	5,7%	3 164	4,5%	14,5%	8,9%	34,8%	61,8%	2,0%	47,8%
Ouvriers qualifiés	4043	7,5%	5 492	7,8%	4,8%	5,5%	43,2%	62,4%	1,9%	37,7%
Employés non qualifiés	14687	27,4%	18 202	25,9%	69,9%	17,3%	23,1%	54,7%	5,3%	40,7%
Employés qualifiés	26264	49,0%	36 996	52,6%	66,4%	9,7%	27,9%	58,9%	15,2%	20,6%
Agents Maîtrises Techniciens	1369	2,6%	2 273	3,2%	43,6%	7,0%	24,2%	51,7%	60,3%	3,3%
Cadres	1230	2,3%	1 624	2,3%	45,9%	1,2%	35,1%	51,0%	77,2%	2,1%
Non ventilés	517	1,0%	178	0,3%	43,8%	59,6%	8,4%	27,5%	2,2%	7,9%
Ensemble	53619	100,0%	70 280	100,0%	57,1%	11,3%	28,2%	57,8%	13,4%	28,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune

En Guadeloupe, Le nombre de demandeurs d'emploi diminue légèrement dans la zone d'emploi de Basse-Terre, qui compte 9 906 demandeurs fin 2015 (-0,2 % sur un an). Ailleurs, ce sont les communes de la zone d'emploi de Marie-Galante qui enregistrent la hausse de la demande d'emploi la plus forte en 2015 avec 1 576 demandes de catégories ABC (+4,1 % de hausse). La zone d'emploi de Marie-Galante, plus petite de Guadeloupe, compte néanmoins le nombre de demandeurs le plus faible. L'augmentation de la demande d'emploi dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre qui regroupe une grande par-

tie de la Basse-Terre et trois communes de la Grande-Terre, atteint 0,6 % pour 39 759 demandeurs en catégories ABC soit 61,2 % des demandes de Guadeloupe. La demande d'emploi croît dans la zone d'emploi de l'Est-Grande-Terre de 2,1 % et 13 756 demandeurs y sont inscrits en catégories ABC soit 21,2 % des demandes de Guadeloupe. Concernant Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la progression de la demande d'emploi est plus élevée (+2,4 %) après une année 2014 où la croissance de la demande d'emploi fût modérée (+0,2 %).

La demande d'emploi de catégories ABC par zone d'emploi en décembre 2015

au 31/12	2005		2015						
	Effectif	Effectif	Evolution sur un an	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Basse-Terre	8698	9 906	-0,2%	56,0%	11,6%	31,0%	61,3%	10,9%	28,8%
Pointe-à-Pitre	30703	39 759	0,6%	57,8%	11,4%	27,2%	58,6%	14,4%	27,4%
Est-Grande-Terre	9741	13 756	2,1%	55,0%	11,1%	28,4%	59,8%	12,6%	29,0%
Marie-Galante	1205	1 576	4,1%	57,2%	11,7%	32,3%	54,4%	7,7%	34,2%
Non ventilés	83	72	71,4%	45,8%	26,4%	15,3%	33,3%	20,8%	8,3%
Guadeloupe	50 430	65 069	0,9%	56,9%	11,4%	28,1%	59,1%	13,4%	28,1%
Saint Martin et Saint Barthélemy	3189	5 211	2,4%	59,8%	10,2%	29,8%	40,9%	13,6%	36,5%
Guadeloupe et IDN	53 619	70 280	1,0%	57,1%	11,3%	28,2%	57,8%	13,4%	28,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi - 42 non ventilés en Guadeloupe.

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2015 concerne 21 des 32 communes de Guadeloupe ainsi que Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les variations d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très fortes, de -3,9 % à l'augmentation de la demande d'emploi à +10,1 % à Terre-de-Haut. Il faut nuancer ces évolutions, très changeantes d'une année sur l'autre. Il faut aussi s'intéresser au niveau. Le nombre de demandeur oscille dans un rapport

de un à cent entre Terre-de-Bas et les Abymes en 2015. À Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la demande d'emploi augmente de 2,4 % sur un an, en hausse de 1,9 % à Saint-Barthélemy et en augmentation de 2,4 % à Saint-Martin. Hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'augmentation dans l'archipel guadeloupéen stricto sensu atteint +0,9 % en 2015 (2,6 % en 2014).

La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2015

Au 31/12	Total		Femmes	Moins de 25 ans	50 ans et plus	DELD	Niveaux I à III	Niveaux Vbis et VI
	2015	evo 15/14	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Communauté Agglo Riviera du Levant	11026	+1,6%	56,0%	10,2%	28,0%	58,0%	15,5%	28,0%
Désirade	228	-0,9%	53,9%	8,8%	30,7%	68,4%	7,5%	45,2%
Gosier	4299	+1,5%	57,2%	10,2%	27,1%	57,1%	18,9%	26,4%
Saint-François	2612	+0,3%	56,1%	10,1%	27,9%	57,8%	14,8%	28,3%
Sainte-Anne	3887	+2,7%	54,7%	10,2%	28,9%	58,4%	12,8%	28,7%
Communauté Agglo NGT	10149	+1,7%	55,5%	11,8%	28,3%	61,9%	11,9%	28,7%
Anse-Bertrand	754	-1,7%	52,9%	11,8%	32,9%	63,4%	9,8%	31,7%
Morne-à-l'Eau	3120	-0,1%	57,4%	11,3%	28,3%	64,1%	11,9%	28,0%
Moule	3953	+4,1%	55,0%	11,6%	27,2%	61,1%	13,1%	26,9%
Petit-Canal	1324	+1,5%	53,3%	13,4%	30,4%	58,2%	10,7%	32,9%
Port Louis	998	+1,3%	56,5%	12,0%	26,5%	62,4%	10,0%	30,0%
Cap Excellence	17305	-0,0%	58,6%	11,5%	25,3%	58,5%	14,5%	27,4%
Les Abymes	10405	+0,1%	57,8%	11,5%	26,4%	59,6%	12,2%	30,1%
Baie-Mahault	3830	-1,1%	62,0%	10,9%	22,7%	54,6%	21,8%	20,5%
Pointe à Pitre	3070	+0,8%	57,2%	12,2%	25,2%	59,6%	13,1%	26,9%
Communauté Communes Marie-Galante	1576	+4,1%	57,2%	11,7%	32,3%	54,4%	7,7%	34,2%
Capesterre de Marie-Galante	401	+2,3%	57,9%	12,0%	37,2%	57,6%	8,5%	36,7%
Grand-Bourg	819	+5,1%	57,5%	12,1%	29,1%	51,3%	7,7%	31,6%
Saint-Louis	356	+3,8%	55,6%	10,7%	34,3%	58,1%	6,7%	37,4%
Communauté d'Agglo NBT	11666	+0,9%	57,7%	11,3%	28,4%	56,7%	14,7%	26,5%
Deshais	635	-1,7%	54,0%	11,7%	32,4%	57,2%	14,0%	25,8%
Goyave	1184	+0,0%	62,7%	10,5%	26,9%	59,3%	13,9%	26,3%
Lamentin	2356	+1,8%	58,3%	13,0%	28,1%	54,8%	15,4%	24,8%
Petit-Bourg	3067	+3,6%	58,9%	10,2%	26,1%	55,1%	20,5%	22,5%
Pointe-Noire	1169	+0,6%	53,5%	12,5%	30,2%	61,8%	8,6%	31,1%
Sainte-Rose	3255	-1,1%	56,7%	11,0%	29,8%	56,6%	11,2%	30,0%
Communauté d'Agglo SBT	13275	+0,4%	55,8%	11,8%	31,1%	61,5%	10,6%	29,6%
Baillif	884	-3,4%	57,2%	9,7%	32,8%	60,5%	10,0%	30,7%
Basse-Terre	2013	+0,5%	57,5%	12,2%	30,2%	60,0%	9,0%	31,5%
Bouillante	1351	+5,1%	55,6%	14,2%	30,3%	57,2%	10,0%	24,6%
Capesterre-Belle-Eau	3369	+2,0%	55,1%	12,5%	31,3%	62,1%	9,6%	31,9%
Gourbeyre	1243	-3,5%	56,7%	9,9%	31,6%	62,4%	11,0%	28,2%
Saint-Claude	1245	-2,9%	55,6%	10,6%	28,9%	63,5%	16,6%	24,7%
Terre-de-Bas	105	+4,0%	47,6%	5,7%	43,8%	79,0%	2,9%	56,2%
Terre-de-Haut	177	+10,6%	54,2%	10,7%	35,0%	59,3%	13,6%	40,7%
Trois-Rivières	1300	+0,2%	54,7%	11,5%	31,2%	62,7%	12,5%	24,8%
Vieux-Fort	272	-3,9%	53,7%	12,9%	27,6%	62,9%	13,6%	23,2%
Vieux-Habitants	1316	+0,5%	55,8%	12,2%	32,1%	62,0%	8,2%	33,5%
Non ventilés	72	+71,4%	45,8%	26,4%	15,3%	33,3%	20,8%	8,3%
Guadeloupe	65069	+0,9%	56,9%	11,4%	28,1%	59,1%	13,4%	28,1%
Saint Martin et Saint Barthélemy	5211	+2,4%	59,8%	10,2%	29,8%	40,9%	13,6%	36,5%
Guadeloupe et Îles du Nord	70280	+1,0%	57,1%	11,3%	28,2%	57,8%	13,4%	28,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi - 72 non ventilés en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Le niveau de féminisation des demandes d'emploi dans les communes oscille entre 47,6 et 62,7 % (moyenne 57,1 %). La situation des 50 ans et plus (seniors) est variable selon le territoire mais préoccupante en termes d'évolution. Dans les territoires, la présence de demandeurs seniors peut être significative. Pour ce public, la demande d'emploi dans les communes varie entre 22,7 % et 43,8 % (moyenne 28,2 %).

La part des demandeurs d'emploi de longue durée s'échelonne entre 51,3 % et 79,0 % selon la commune (moyenne 57,8 %). L'effectif des demandeurs d'emploi à bas niveau de formation diminue régulièrement mais dans certaines communes, leur part est importante (de 20,5 à 5,2 %).

X • Les demandeurs d'emploi à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC s'établit à 4 773 fin 2015 à Saint-Martin. Sur un an, la demande d'emploi augmente de 2,4 % après une baisse modeste en 2014, inédite depuis 2007. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Six demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes (60,1 %) même si cette proportion a globalement baissé depuis 2007. En 2015, les hommes ont connu une hausse plus faible de la demande d'emploi que les femmes (+0,3 % contre +3,8 % respectivement). Les demandeurs seniors (50 ans et plus) sont chaque année plus nombreux, leur

nombre augmente de 10,5 % en 2015. Les seniors représentaient 14,6 % de la demande d'emploi fin 2005. Dix ans plus tard, ce taux atteint 30,5 % alors que la demande globale a connu 58,0 % d'augmentation. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe. Elle concerne 41,3 % des demandeurs fin 2015. Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés que sur la seule Guadeloupe (38,3 % contre 28,7 %) même si leur importance relative décroît régulièrement.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

Au 31/12	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de DEFM ABC	3011	3132	2891	3109	3 707	3 949	4 086	4 392	4 680	4 662	4 773
Part des femmes / DEFM ABC	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%	62,2%	62,0%	61,7%	59,2%	59,3%	60,1%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%	12,5%	12,4%	12,1%	11,5%	10,6%	10,3%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%	21,0%	23,0%	25,3%	27,7%	28,3%	30,5%
Part des DELD / DEFM ABC	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%	35,0%	35,9%	33,9%	39,6%	41,0%	41,3%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%	10,5%	10,2%	10,7%	11,1%	12,4%	12,1%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%	43,9%	43,9%	42,5%	41,0%	38,2%	38,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2015 est de 426 à Saint-Barthélemy. C'est 2,8 % de moins que fin 2014. Les femmes représentent une part très importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Depuis près de 20 ans, entre six et sept demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes. Les moments où la proportion de femmes passant sous les 60,0 % ont été exceptionnellement rares. En 2015, la proportion de femmes diminue (-2,7 point) alors que le nombre d'hommes inscrits à Pôle emploi augmente de 9,0 %. Le nombre de jeunes est stable en 2015 (8,0 % des demandeurs), celui des 50 ans et plus aug-

mente de 3,2 %. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Barthélemy qu'en Guadeloupe mais concerne plus d'une demande sur trois (37,3 % fin 2015 en hausse de 2,9 points). Les demandes de faibles niveaux de formation (17,1 % des demandeurs en niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin. Les demandes émanant des plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) sont très présentes (30,5 % des demandes) et augmentent de 3,3 % sur un an. Les fluctuations annuelles peuvent être très fortes à Saint-Barthélemy compte tenu de la faiblesse de tous les effectifs concernés.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

Au 31/12	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de DEFM ABC	178	170	147	137	196	229	242	309	390	418	426
Part des femmes / DEFM ABC	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%	69,9%	66,1%	61,5%	61,0%	60,0%	57,3%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%	10,0%	8,3%	7,4%	6,9%	8,1%	8,0%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%	15,7%	19,0%	19,4%	20,5%	22,2%	22,5%
Part des DELD / DEFM ABC	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%	30,6%	27,3%	27,8%	30,5%	34,4%	37,3%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%	29,3%	33,9%	28,8%	30,5%	30,1%	30,5%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%	15,3%	16,1%	19,7%	19,0%	20,3%	17,1%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories ABCDE)

La forte augmentation des catégories BCDE a modifié la répartition des catégories de demandeurs. 14 188 demandeurs sont inscrits dans ces catégories fin 2015. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 88,7 % des demandes d'emploi fin 2005 a perdu 7,5 points et affiche désormais une proportion de 81,2 % de l'ensemble des demandes. En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue depuis 2005. En 2015, les demandes de catégorie B augmentent de 4,0 % alors que celles de catégorie C augmentent de 20,3 %. Les catégories B et C représentent 11,8 % de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2015 contre 8,9 % fin 2005. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi sans emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a presque triplé son effectif depuis fin 2005 en passant à 2 455 demandes. La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi en emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre une hausse de 3,8 % en 2015. Son accroissement est très élevé entre fin 2005 et fin 2015 mais en partant d'un effectif réduit (435). Au sein de celle-ci se trouvent prin-

cipalement des bénéficiaires d'emplois aidés. Les femmes sont surreprésentées en catégories B et C (demandeurs d'emploi avec activité réduite de plus ou moins de 78 heures) et à un degré moindre en catégories D et E (demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi). Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégories D et E. La catégorie D regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégories A et B. Les demandeurs de longue durée sont fortement sous-représentés en catégories D et E. Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. Cela montre une précarité accrue des plus diplômés, souvent jeunes et leurs difficultés d'insertion. Par contre, les bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont sous-représentés dans ces catégories, particulièrement dans les catégories C, D et E.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (données brutes)

au 31/12	2005		2015		Evolution 2015/2014	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux VbVI
	Effectif	structure	Effectif	structure							
Catégorie A	48 720	88,7%	61 381	81,2%	-0,6%	55,8%	11,4%	29,0%	-	12,1%	30,3%
Catégorie B	2 046	3,7%	3 290	4,4%	+4,0%	71,1%	10,4%	28,4%	-	18,9%	23,5%
Catégorie C	2 853	5,2%	5 609	7,4%	+20,3%	63,0%	10,2%	20,4%	-	24,5%	14,4%
Catégories A,B,C	53 619	97,6%	70 280	93,0%	+1,0%	57,1%	11,3%	28,2%	57,8%	13,4%	28,7%
Catégorie D	880	1,6%	2 455	3,2%	+11,0%	62,2%	29,3%	14,1%	2,9%	19,1%	12,5%
Catégorie E	435	0,8%	2 834	3,8%	+0,9%	62,4%	22,8%	16,5%	20,5%	21,7%	12,4%
Toutes catégories	54 934	100,0%	75 569	100,0%	+1,3%	57,5%	12,3%	27,3%	54,6%	13,9%	27,6%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

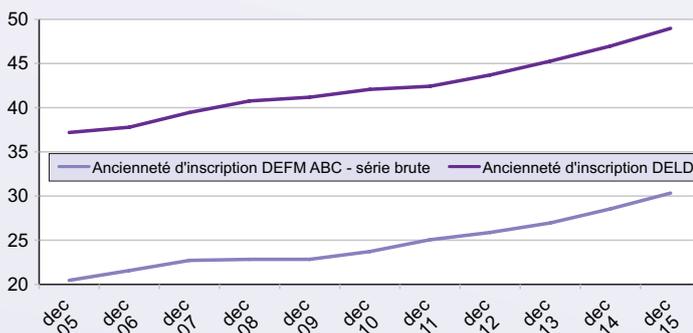
XII • L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi

L'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi augmente régulièrement. Fin 2015, l'ancienneté moyenne d'inscription atteint 922 jours soit 30,3 mois. Fin 2014, cette durée valait 868 jours, soit 28,5 mois. Cette ancienneté d'inscription évolue continuellement à la hausse depuis 2005 avec une accélération depuis 2008.

L'ancienneté moyenne est de 28,8 mois pour les hommes et 31,5 mois pour les femmes. Elle est plus faible pour les « moins de 25 ans » (9,8 mois), plus importante pour les « 50 ans et plus » (44,9 mois). L'ancienneté moyenne d'inscription des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD, un an et plus) est encore plus importante (49,0

mois). Les demandeurs de 50 ans et plus en DELD présentent la durée moyenne la plus longue (60,2 mois). Les femmes en DELD ont là aussi une ancienneté supérieure à celle des hommes (50,7 mois contre 46,6 mois). L'ancienneté est aussi plus importante quand l'âge des demandeurs augmente. Les moins de 25 ans en DELD ont ainsi une ancienneté de 24,3 mois alors que les 50 ans et plus en DELD présentent une durée d'inscription moyenne plus longue (60,2 mois). Les femmes de 50 ans et plus en DELD présentent les durées d'inscription moyennes les plus longues (62,9 mois).

Depuis 2005, l'ancienneté moyenne d'inscription augmente



Source : Dares STMT, Pôle emploi, ancienneté exprimée en mois

La répartition des demandes d'emploi en fonction de l'ancienneté d'inscription influence sensiblement la valeur de l'ancienneté moyenne. L'examen de la répartition des demandes d'emploi selon leur ancienneté apporte un éclairage complémentaire à la moyenne déjà calculée. Ainsi, la valeur médiane de l'ancienneté d'inscription vaut 15,0 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. L'écart entre la médiane et la moyenne (15,3 mois) s'explique par la présence des DELD qui font augmenter fortement l'ancienneté moyenne. Pour les DELD, la médiane atteint 32 mois. 10 % de l'ensemble des demandes d'emploi ont une ancienneté inférieure à un mois (1er décile). Pour les DELD uniquement, ce premier décile vaut 14 mois. A l'autre bout du spectre, 10% des demandes d'emploi globales ont une ancienneté supérieure à 76 mois (9ème décile). Pour les DELD uniquement, ce dernier décile vaut 100 mois.

28,5 mois d'ancienneté moyenne à Pôle emploi fin 2015

Au 31/12		Moins 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +	Total
Hommes	- de 1 an	4,1	5,0	5,3	4,9
	1 an et plus	24,2	42,4	56,9	46,6
	Ensemble	9,5	26,2	42,2	28,8
Femmes	- de 1 an	4,3	4,8	5,2	4,8
	1 an et plus	24,5	45,9	62,9	50,7
	Ensemble	10,0	28,2	47,2	31,5
Ensemble	- de 1 an	4,2	4,9	5,3	4,8
	1 an et plus	24,3	44,5	60,2	49,0
	Ensemble	9,8	27,3	44,9	30,3

Source : Dares STMT, Pôle emploi, ancienneté exprimée en mois

Médiane : C'est la valeur qui partage en deux groupes équivalents l'ensemble des demandes d'emploi (la moitié des demandes d'emploi ayant une ancienneté supérieure).

Ancienneté moyenne de demande d'emploi (ou de demande d'emploi de longue durée) :

Ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi, mesurée en mois, des demandes d'emploi en cours (ou ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi des demandes de longue durée pour les demandes d'un an et plus). Elle ne doit pas être confondue avec la durée moyenne d'inscription

à Pôle emploi qui indique la durée moyenne des demandes d'emploi des personnes qui ont quitté Pôle emploi au cours d'une période donnée, quel que soit le motif de sortie. La durée moyenne est plus courte que l'ancienneté moyenne puisqu'elle est calculée sur la base des seuls sortants, parmi lesquels les demandeurs de longue durée sont sous-représentés.

XIII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demandes d'Emploi Enregistrées	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557	64 055	61 671	63 165	64 393	62 698	60 459
Licenciement économique	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	2,9%	3,0%	3,0%	2,8%	2,7%	2,5%
Autre licenciement	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%	4,3%	4,2%	3,9%	3,8%	3,5%	3,6%
Démission	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%	2,4%	2,1%	2,2%	1,9%	1,8%	1,9%
Fin de contrat et de mission d'intérim	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%	18,0%	18,8%	18,9%	17,5%	17,0%	18,1%
Reprise d'activité après interruption	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%	5,0%	5,4%	5,8%	5,2%	4,6%	4,7%
1ère entrée	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%	14,4%	12,1%	11,4%	11,9%	12,7%	11,8%
Autres cas	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%	52,9%	54,5%	54,8%	56,9%	57,7%	57,5%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2015, le total des inscriptions à Pôle emploi a diminué par rapport à l'année précédente (-3,6 % après -2,6 % en 2014). Il y a eu 60 459 entrées à Pôle emploi dans l'année (-2 239). Les entrées sont néanmoins au-delà des 60 000 inscriptions pour la septième année consécutive. Dans plus d'un cas sur deux (57,5 %), le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas). Une part non négligeable de ces autres cas correspond vraisemblablement à des réinscriptions, suite à une sortie antérieure pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisa-

tion. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi (hors le « autres cas ») est la « fin de contrat et de mission d'intérim ». Ce motif est en hausse de 2,7 % après une baisse de 5,4 % en 2014. Le second motif est la « 1ère entrée ou 1ère inscription », en baisse de 9,9 % en 2015 après une hausse de 3,7 % l'année précédente. Le troisième motif « reprise d'activité après interruption » diminue de 3,0 % après une baisse sensible en 2014 (-12,5 %).

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demandes d'Emploi Sorties	58 941	59 609	60 823	54 785	54 806	61 658	57 729	59 767	63 116	60 802	59 603
Reprise emploi	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%	9,4%	9,4%	8,5%	8,0%	9,3%	9,4%
Entrée en stage	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%	4,2%	3,2%	5,4%	4,2%	4,4%	6,0%
Arrêt de recherche	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%	2,1%	3,0%	2,6%	2,5%	2,9%	3,1%
Radiation administrative	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%	1,2%	2,3%	2,6%	2,1%	2,7%	2,5%
Défaut d'actualisation *	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%	70,9%	68,8%	67,4%	68,4%	65,5%	63,9%
Changement d'ALE	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%	4,2%	4,7%	4,6%	4,8%	5,0%	5,1%
Autres cas de sortie	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%	8,1%	8,6%	8,9%	10,0%	10,2%	10,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

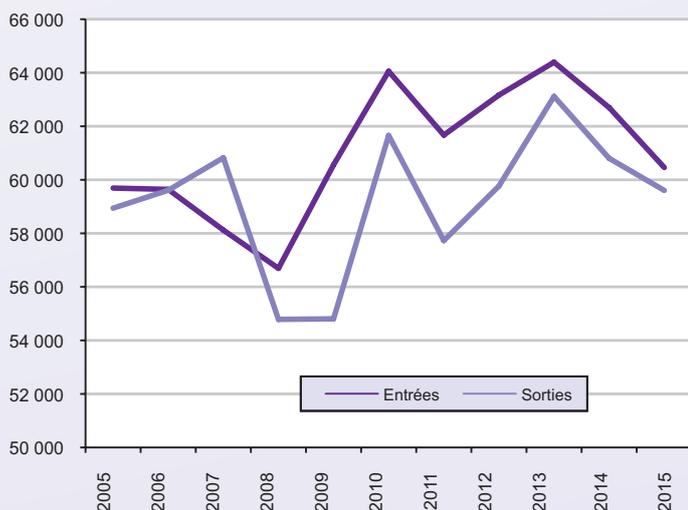
* Cessation d'inscription par défaut d'actualisation

En 2015, les sorties de Pôle emploi diminuent de 2,0 % après une baisse de 3,7 % en 2014 et atteignent le chiffre de 59 603, un niveau en ligne avec celui des années passées si on exclue 2013 qui a connu un nombre de sorties record. Les sorties sont en hausse pour les entrées en stage (+33,0 %) et pour les arrêts de recherche (+5,3 %). Elles sont stables pour les changements d'ALE et en baisse pour tous les autres motifs, de -1,2 % pour les reprises d'emploi à -9,2 % pour les radiations administratives. Les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation constituent près des deux-tiers des sorties et rendent difficile, du fait de leur importance, une analyse précise des causes de

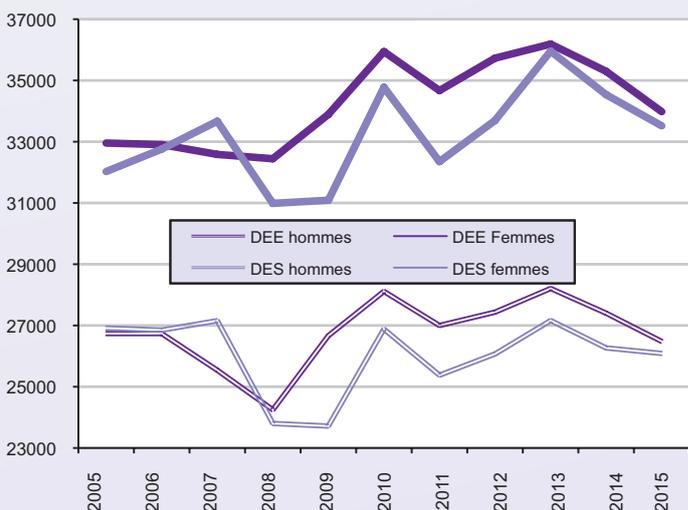
sortie de Pôle Emploi. Ce sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle « ils n'ont pas maintenu » leur inscription auprès de Pôle emploi même si, à priori, il s'agit pour partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Néanmoins, Pôle emploi analyse plus précisément les motifs de sortie. Les sorties pour reprise d'emploi représenteraient à priori une sortie sur quatre en Guadeloupe pour ceux ayant été « radiés ». Les défauts d'actualisation suivis d'une réinscription représenteraient une sortie sur trois.

Flux annuels - Entrées et Sorties - des demandeurs d'emploi en catégories ABC

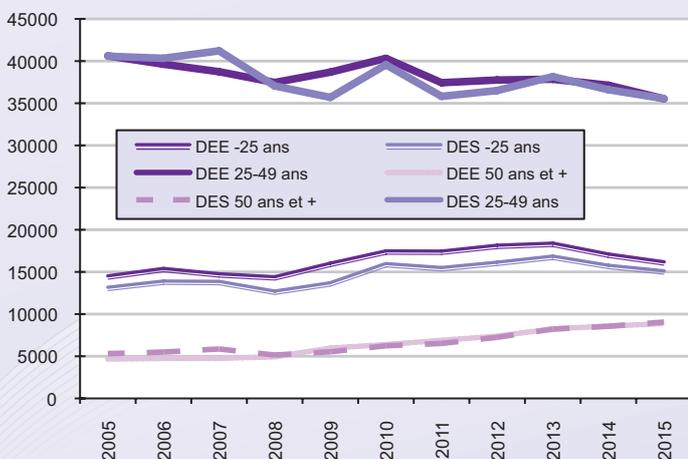
Ensemble



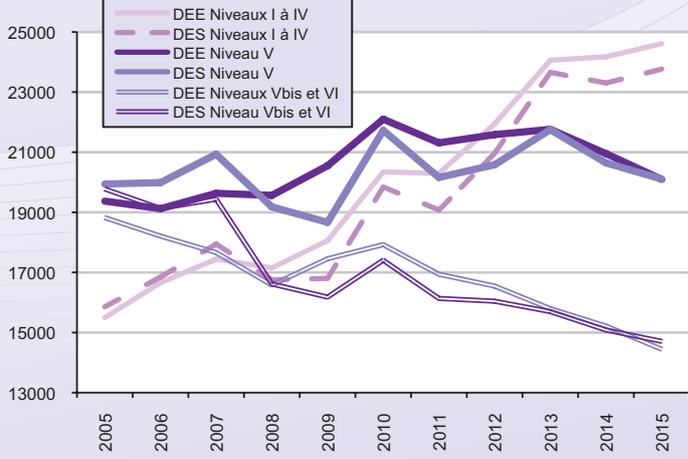
Par sexe



Par âge



Par niveau de formation

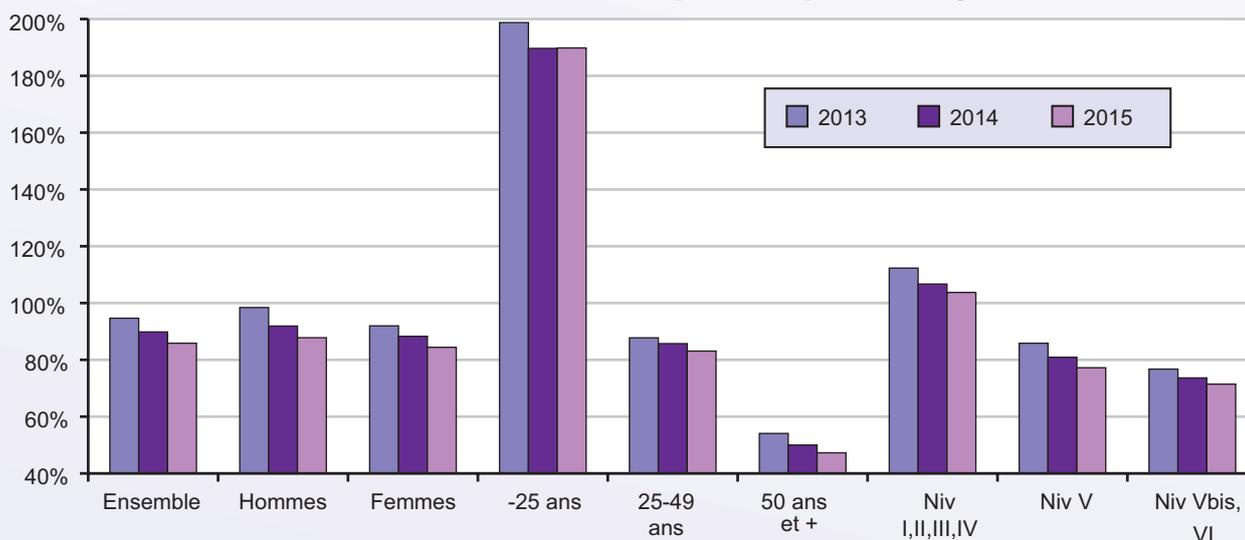


Source : Dares STMT, Pôle emploi

Entre 2002 et 2006, les entrées et les sorties à Pôle emploi demeurent à des niveaux proches. L'année 2007 ayant été une année particulière avec un solde des entrées-sorties de Pôle emploi nettement négatif (-2 700). Mais depuis 2008, les sorties toujours sont inférieures aux

entrées, le solde pouvant être important, ce qui explique l'augmentation très forte observée du niveau de demandeurs d'emploi. Depuis 2013, les entrées restent toujours plus élevées que les sorties mais l'écart s'est sensiblement réduit.

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Un niveau élevé du taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2015, le taux de renouvellement baisse et vaut 85,9 % et est à son plus bas niveau depuis plus de dix ans. Il valait 89,8 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 84,4 % pour les femmes et de 87,8 % pour les hommes. Il atteint 189,8 % pour les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a augmenté constamment pendant les années 2000 avec accélération au milieu de la décennie mais il baisse un peu depuis

2010. En 2015, la flexibilité des plus jeunes s'est plutôt stabilisée. A contrario, le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de cette catégorie de demandeurs d'emploi. Le taux des seniors vaut 47,3 % en 2015 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 103,7 % pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 74,7 % pour les niveaux moindres.

XIV • L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2005 à 2015

Au 31/12	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*	Evolution 2015/2014
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	14 721	16 241	15 630	14 874	15 760	16260	+3,2%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	5 911	5 635	5 722	5 179	5 720	6 064	6 839	7 206	7 994	8 060	8040	-0,2%
Chômeurs indemnisés tous régimes	19 934	18 755	17 281	17 383	20 402	20 785	23 080	22 836	22 868	23 820	24300	+2,0%
Taux de couverture (3)												
Taux guadeloupéen	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	35,5%	34,8%	36,4%	34,2%	33,7%	34,2%	34,6%	+0,4 pt
Taux hexagonal (*)	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	47,4%	49,5%	48,7%	48,3%	48,0%	50,8%	+2,8 pt

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE - (1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Âgés.

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, ATA : Allocation Temporaire d'Attente,

(3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

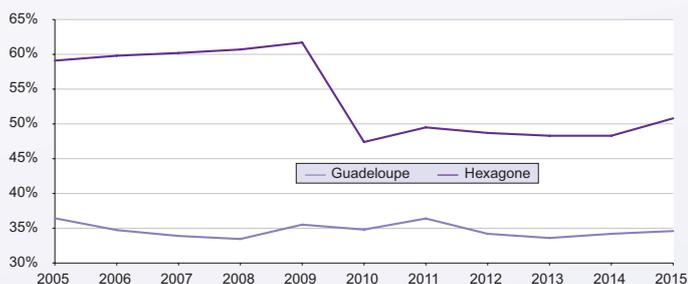
* rupture de série : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

Pour information, on avait précédemment un taux hexagonal à 59,5% en 2010.

Un demandeur d'emploi sur trois est indemnisé en Guadeloupe. Entre 2014 et 2015, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés augmente (+2,0 %) et s'établit à 24 300. Les effectifs en régime assurantiel sont en hausse de 3,2% sur un an après une hausse de 5,9 % en 2014. Les effectifs en régime de solidarité diminuent de 0,2% en 2015 après une hausse de 0,8% en 2014. Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories ABC), vaut 34,6 % fin 2015 en Guadeloupe. Il augmente de 0,4 point sur un an. Au cours des dix dernières années (2005 à 2015), le taux de couverture régional a varié entre 33,5% et 36,4%. Si ce taux n'a que peu évolué sur cette période,

le nombre de demandeurs indemnisés est passé de 19 934 à 24 300 sous l'effet de la forte hausse de la demande d'emploi, en particulier après 2007. Le nombre de demandeurs en régime assurantiel a fluctué entre 12 204 et 16 260 sur la période. Le nombre de demandeurs en régime solidarité est passé de 5 911 en 2005 à 8040 fin 2015, augmentant de manière plus régulière depuis fin 2008. La part des bénéficiaires en régime solidarité (ASS, AI ou ATA) s'élève à 33,8 % fin 2015 contre 29,7 % dix ans plus tôt. Quelle que soit l'année, le taux de couverture guadeloupéen est toujours resté inférieur de façon nette à la moyenne hexagonale.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi

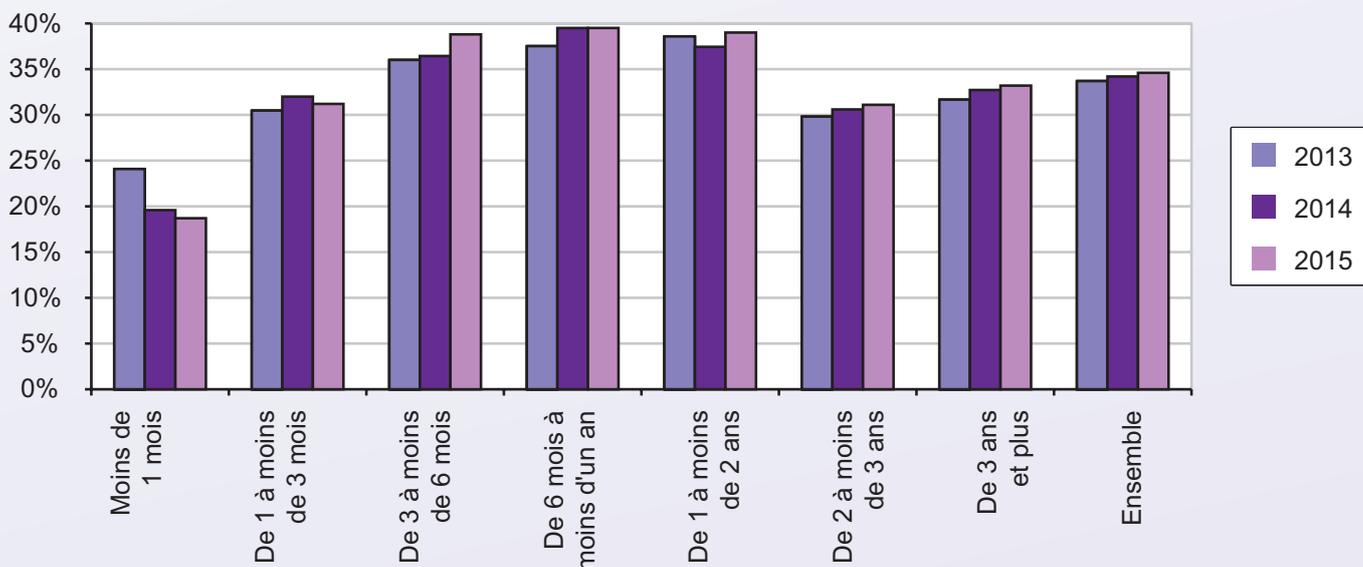


Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

* rupture de série en 2010 : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée en partie à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amoin-drissent avec la durée d'inscription, en particulier après deux ans d'inscription à Pôle emploi. Toutefois cette explication est insuffisante seule car le différentiel de niveau de couverture entre l'hexagone et la Guadeloupe reste très important tandis que dans l'hexagone, un demandeur sur deux est indemnisé. Il faut donc invoquer également le manque de droits acquis des demandeurs ayant insuffisamment travaillé pour obtenir une indemnisation. Les taux d'activité et d'emploi sont en effet en retrait en Guadeloupe.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, le taux d'indemnisation vaut 34,6 % fin 2015. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont le moins pris en charge. Ainsi, moins d'un jeune sur cinq inscrit à Pôle emploi est indemnisé. Ensuite, la couverture du chômage augmente régulièrement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'activité professionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité. Les 50 ans et plus sont ainsi indem-

nisés à 41,6 % fin 2015. Les femmes sont indemnisées à 32,5 % face au chômage contre 37,4 % pour les hommes. Si elles sont globalement moins indemnisées, leur niveau de couverture est resté plus ou moins stable ces dernières années. Concernant les hommes, le niveau de couverture à oscille plus franchement entre 35,0 et 41,0 % selon les années.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et âge

Au 31/12	Femmes				Hommes				Total			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
moins de 25 ans	18,1%	17,6%	17,6%	19,2%	22,6%	21,5%	24,0%	23,9%	20,8%	20,5%	20,7%	21,4%
25 à 29 ans	28,5%	27,5%	26,2%	29,3%	33,0%	32,8%	32,7%	32,5%	30,0%	30,4%	29,0%	30,7%
30 à 49 ans	32,3%	32,6%	31,8%	32,0%	40,3%	40,6%	39,4%	39,5%	35,2%	36,0%	34,8%	35,0%
50 ans et plus	41,4%	41,2%	41,0%	40,6%	39,7%	35,1%	43,8%	42,8%	42,6%	38,1%	42,3%	41,6%
Ensemble	31,9%	32,1%	31,7%	32,5%	36,5%	35,3%	37,5%	37,4%	34,2%	33,7%	34,2%	34,6%

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

XV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi

Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C**) par grand secteur d'activité

Au 31/12	2005	2006	2007	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*	Evolution 2015/2014
Agriculture	301	366	404	292	291	240	244	160	112	98	85	-13,3%
Industrie	847	837	1151	1196	997	1244	1014	771	765	431	646	+49,9%
B.T.P.	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	1 219	1 109	1 053	626	644	513	-20,3%
Tertiaire	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	11 961	11 302	10 134	7 857	8 499	8 235	-3,1%
Ensemble	12 351	13 130	15 882	16 286	12 859	14 664	13 669	12 118	9 360	9 672	9 479	-2,0%
Moyenne mensuelle	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	1 222	1 139	1 010	780	806	790	-2,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

** Catégories d'offres A+B+C - A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois) - B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois) - C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Pôle emploi a collecté un tout petit peu moins d'offres en 2015 alors même que le volume des offres d'emploi est globalement en recul depuis 2008. Le nombre d'offres a baissé de 2,0 % en 2015 après une hausse de 3,3 % en 2014. Cela représente 193 offres en moins. La baisse concerne tous les secteurs agrégés sauf l'industrie (+49,9 %). Le nombre d'offres recueillies dans le BTP diminue de 20,3 %. L'agriculture enregistre encore une baisse des offres en 2015 après celles intervenues les années précédentes. Le tertiaire (commerces et services) enregistre une baisse des offres de 3,1 %. Ce secteur concentre 86,9 % du total des offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi en 2015.

Avertissement : Les offres collectées par Pôle emploi sont les offres d'emploi déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi. Depuis juillet 2013, des offres déposées auprès de partenaires de Pôle emploi sont également publiées sur le site internet de Pôle emploi, afin de permettre une plus grande visibilité des offres et faciliter le rapprochement avec les demandes d'emploi. Le nombre d'offres d'emploi collectées publiées ici ne correspond donc pas à l'ensemble des offres accessibles par les demandeurs d'emploi sur le site www.pole-emploi.fr.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

Au 31/12	CDI	CDD > 12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Total
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
2009	3 100	773	4 448	3 359	471	450	258	12 859
2010	3 111	662	5 689	3 673	343	572	614	14 664
2011	2 827	483	3 569	5 461	337	333	659	13 669
2012	2 290	379	1 319	6 250	374	1 285	221	12 118
2013	1 730	395	2 763	3 693	181	574	24	9 360
2014	1 736	459	3 071	2 611	633	1 078	84	9 672
2015	2 139	323	2 866	3 172	304	555	120	9 479
Evolution 2015/2014	+23,2%	-29,6%	-6,7%	+21,5%	-52,0%	-48,5%	+42,9%	-2,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les offres en contrat à durée indéterminée sont en hausse (+23,2 %) après une quasi-stabilité en 2014 (+0,3 %). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) diminuent de 4,2 % (après -10,4 % en 2014) et représentent toujours le plus gros volume d'offres (73,0 %). Dans le détail, les évolutions sont contrastées parmi les CDD : Les offres en CDD des durées les plus longues (de durée supérieure à 12 mois) voient leur volume diminuer fortement en 2015 même si elles sont peu nombreuses parmi les CDD. Ainsi, ces offres diminuent de 29,6 %. Celles de durées comprises entre sept et douze mois sont

en diminution de 6,7 %. A contrario, le nombre d'offres de contrats à durée déterminée de durée inférieure à 6 mois augmente. Les offres en CDD de moins d'un mois baissent de 48,5 % tandis que celles de un à six mois augmentent de 21,5 % et sont plus nombreuses. Les offres en contrat d'intérim sont en baisse (-40,9 % après +249,8 % en 2014). Les effectifs sont néanmoins limités. Les offres en contrat d'intérim de durée inférieure à 1 mois diminuent (-52,0 %) tandis que celles d'intérim de durée supérieure à un mois augmentent (+42,9%).

Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Au 31/12	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Total
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
2009	7 205	4 395	153	1 106	12 859
2010	8 200	4 956	134	1 374	14 664
2011	8 179	4 292	205	993	13 669
2012	8 036	3 539	201	342	12 118
2013	5 945	3 101	65	249	9 360
2014	6 572	2 724	96	280	9 672
2015	6 316	2 552	91	520	9 479
Evolution 2015/2014	-3,9%	-6,3%	-5,2%	+85,7%	-2,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La baisse de 2,0% du nombre d'offres d'emploi recueillies par Pôle emploi à fin décembre 2015 se répartit diversement selon la nature du contrat offert. Le principal contrat (contrat « normal ») est en baisse de 3,9%. Le second contrat en importance (contrat « aidé ») est

en baisse de 6,3%. Les contrats « autres » sont en hausse mais leurs effectifs sont moindres. Les contrats en alternance sont en baisse (-5,2%) mais leur nombre est très marginal.

Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2015 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap2009)	Total	dont CDI ou CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
L0Z60 : Secrétaires bureautiques et assimilés	477	112	23,5%
T2B60 : Assistantes maternelles	411	56	13,6%
A1Z41 : Jardiniers salariés	408	94	23,0%
S1Z40 : Cuisiniers	285	109	38,2%
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	255	182	71,4%
V5Z84 : Surveillants d'établissements scolaires	239	0	0,0%
V5Z81 : Professionnels de l'animation socioculturelle	235	14	6,0%
L2Z61 : Agents administratifs divers	228	29	12,7%
T4Z60 : Agents d'entretien de locaux	195	48	24,6%
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	166	50	30,1%
R0Z60 : Employés de libre service	163	29	17,8%
A1Z41 : Jardiniers salariés	151	94	62,3%
T1Z60 : Employés de maison et personnels de ménage	139	28	20,1%
T3Z61 : Agents de sécurité et de surveillance	135	8	5,9%
B2Z40 : Maçons	133	16	12,0%
T2A60 : Aides à domicile et aides ménagères	130	24	18,5%
U1Z91 : Artistes (musique, danse, spectacles)	129	0	0,0%
A0Z40 : Agriculteurs salariés	125	58	46,4%
R1Z62 : Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	124	34	27,4%
R0Z61 : Caissiers	120	7	5,8%
G0A43 : Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	109	35	32,1%
L0Z60 : Secrétaires bureautiques et assimilés	109	33	30,3%
L1Z60 : Employés de la comptabilité	108	33	30,6%
V1Z80 : Infirmiers	106	75	70,8%
T0Z60 : Coiffeurs, esthéticiens	100	68	68,0%
R2Z80 : Attachés commerciaux	100	78	78,0%
G0B41 : Mécaniciens et électroniciens de véhicules	95	45	47,4%
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	89	33	37,1%
R1Z61 : Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage	81	25	30,9%
S2Z60 : Employés de l'hôtellerie	79	14	17,7%
Ensemble des 30 premiers métiers offerts	5 224	1 431	27,4%
Ensemble des offres enregistrées	9 479	2 462	26,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Sur un total de 9 479 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2015, 5 224 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 55,1 % des offres. 26,0 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats CDI ou CDD de plus de douze mois. Toutefois cette proportion d'offres durables est très variable selon les métiers. Pour les principaux métiers, elle oscille entre quelques pourcents et 78,0 % pour les attachés commerciaux. Cette famille professionnelle présentait déjà en 2014 le plus fort taux d'offre d'emploi en CDI ou en CDD de plus de 12 mois parmi les 30 premiers métiers offerts. La part des offres durables a progressé en 2015 sur un an, contrairement aux années précédentes, mais a néanmoins baissé nettement ces dernières années. Les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent cependant qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne.

En effet, 90 670⁽³⁾ déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF⁽⁴⁾ de Guadeloupe au cours de l'année 2015..

(3) Ce ne sont pas des équivalents temps plein et l'emploi intérimaire est inclus dans ces embauches.

(4) Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

Familles Professionnelles (FAP version 2009)

Les « Familles Professionnelles » (FAP) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par le Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE, À SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY EN 2015

I - Vue d'ensemble

A- LE CHAMP DES POLITIQUES DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département. Le Conseil Départemental intervient dans le domaine de l'insertion des publics en difficulté (allocataires du RSA) et pour les jeunes par l'intermédiaire de la Mission Locale

La Conseil Régional dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi. L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures telles que l'Alternance, le CUI (marchand et non marchand), le Civis, l'Emploi d'Avenir et le Contrat de Génération.
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le sou-

tien aux structures du milieu protégé

- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques) - en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)
- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Grâce à un certain nombre de dispositifs spécifiques et particuliers, adaptés aux catégories des publics concernés (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, seniors...), l'Etat met en œuvre son action pour proposer des solutions d'emploi, de formation ou d'insertion aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi.

B- LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

1- L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2005

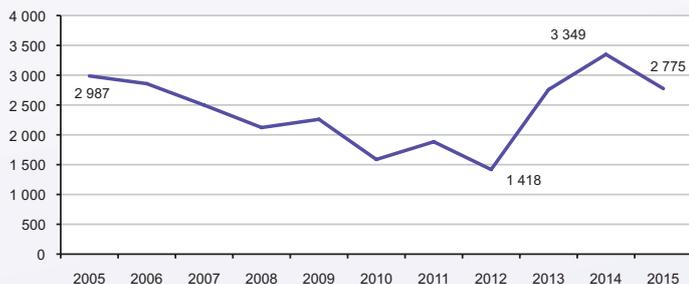
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contrat d'apprentissage	936	763	1 121	1 102	597	782	778	806	962	902	674
Contrat de qualification (jeunes)	76										
Contrat d'adaptation	0										
Contrat d'orientation	0										
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)	501	610	791	699	413	639	935	451	115	463	339
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	43*	45*	4*								
Emplois d'Avenir - non marchand								14	1 325	1 485	1 338
Emplois d'Avenir - marchand								0	203	346	330
Emplois d'Avenir Professeur									33	59	22
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)											
Civis**	1 004	2 813	1 735	2 139	2 001	1 868	1 778	1 796	1 905	1 382	956
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)	25	71	68								
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	24	20	14								
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité	56	184	176	83							
Projet Initiative Jeune (PIJ)	1 326	1 167	285	195	1 207	123	128	104	77	51	59
- dont Création d'Entreprise	622	428	285	195	96	123	128	104	77	51	59
- dont Mobilité (dispositif supprimé en 2011)	704	739	719	726	1 111	1 192					
Contrat de génération : Nb de jeunes embauchés									17	20	13
Total des aides	2 987	2 858	2 498	2 122	2 260	1 587	1 884	1 418	2 758	3 349	2 775

Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Le nombre d'entrées dans les mesures en faveur des jeunes n'a pas poursuivi sa progression constatée depuis 2013. En effet, le volume de réalisation en 2015 a diminué de 17,1% soit 574 de moins qu'en 2014. Ce recul est imputable au contrat d'apprentissage dont le nombre est passé de 902 à 674 nouveaux contrats en 2015. En effet, Le nombre de contrats diminue de 25,3%. De même, le nombre de contrats de professionnalisation décroît de 26,8% soit une diminution de 124 contrats. Dans une proportion moindre, le contrat d'avenir dont le nombre s'éta-

blit à 1 690 contrats se replie également de 10,6% mais le volume de baisse des contrats demeure élevé (soit 200 contrats de moins dont 147 dans le secteur non marchand). Le nombre de bénéficiaires du Projet Initiative Jeune (PIJ pour le volet création d'entreprise) augmente mais les réalisations demeurent faibles car elles sont corrélées aux dotations budgétaires allouées. Pour le parcours CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le nombre de jeunes inscrits dans un parcours est en diminution de 31,0% en 2015 après un recul de 27,5% en 2014.

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2005



Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Depuis 2005, les entrées dans les mesures en faveur des jeunes ont poursuivi une tendance baissière. L'année 2013 a marqué le pas pour progresser durant les deux années suivantes. En 2015, le nombre d'entrées repart à la baisse suite aux diminutions conjuguées des principaux contrats jeunes (contrats en alternance et emploi d'avenir). Toutefois, ce repli du nombre d'entrées n'a eu que peu d'incidence sur la demande d'emploi jeune inscrite à Pôle emploi. En effet, le nombre de DEFM ABC de moins de 25 ans diminue de 6,0% en 2015 contre une augmentation de 1,0% pour la demande d'emploi totale ABC.

2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux Stages et contrats du secteur marchand depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
SIFE Collectifs											
SIFE Individuels											
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)											
Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	1 173	1 056	1 068	1 248	813	819	449	672	536	626	758
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	275	243	231	160	70	91					
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)	13	132	163	101	70	61					
Total	1 461	1 431	1 462	1 509	953	971	449	672	536	626	758

Source : DIECCTE, Pôle emploi, CGSS, ASP

Le CAE Dom est devenu, depuis le 1er janvier 2011, le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion). Il demeure le dispositif majeur dans le secteur marchand. Ce dispositif, destiné aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux dans le secteur marchand, a mis en situation d'emploi 758 personnes. C'est 21,1% de mieux qu'en 2014. Des chiffres toutefois insuffisants au regard de la population inscrite à Pôle emploi. 70 280 personnes sont des demandeurs d'emplois de catégories ABC fin 2015 dont 40 594 sont inscrits de manière continue depuis au moins un an. Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité

Active (RSA) inscrits à Pôle emploi sont au nombre de 29 098 soit un peu plus de deux personnes en demande d'emploi sur cinq.

A noter, qu'il existe un volet marchand pour le dispositif emploi d'avenir (cf. le tableau précédent sur les dispositifs en faveur des jeunes). Le nombre de contrats dans le secteur privé s'est établi à 330 en 2015 (en baisse de 4,6% par rapport 2014), et représente 24,6 % des emplois d'avenir (19,6% en 2014).

Au total, le secteur marchand a enregistré 1 088 contrats en 2015 (1 002 en 2014 et 750 en 2013).

Contrats du secteur non marchand depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contrat Emploi Solidarité (CES)	1 348										
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	1 390	682*	147*								
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)		1 954	3 692	4 258	4 195	4 166	4 049	4 864	4 449	3 494	3 875
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	2 748	914	246	506	204	1					
Contrat d'Avenir (CAV)	609	1 892	1 420	1 165	829	607					
Total	6 095	5 442	5 505	5 929	5 228	4 774	4 049	4 864	4 449	3 494	3 875

* Renouvellement unique

Source : DIECCTE, ASP

En Guadeloupe et dans les Îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le nombre de Contrats Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) a progressé de 10,9 % en 2015. C'est 381 contrats CUI de plus qu'en 2014. En rajoutant les emplois d'avenir,

le nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand s'établit à 5 235 contrats en 2015 contre 5 038 en 2014 soit une augmentation de 3,9 % sur un an.

3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exonération 1e salarié											
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel											
Activité partielle											
Nombre d'heures autorisées	140 522	55 665	66 828	79 971	1 405 796	119 986	59 524	33 454	99 518	84 566	221 770
Nombre d'heures indemnisées	86 368	71 025	12 908	78 029	65 287	11 854	13 800	14 912	37 112	54 779	100 394
Association intermédiaire (AI)											
Nombre	13	11	7	6	1	2	1	3	1	2	nd
Nombre d'heures "prestées"	88 869	53 308	nd								
Nbre de salariés (ETP)*	58	35	nd								
Postes conventionnés (ETP)	123	55	nd	nd	nd	nd	nd	24	24	0	0
Entreprise d'Insertion (EI)											
Nombre	27	26	16	28	25	23	22	19	5	6	nd
Postes aidés (ETP)	235	234	218	299	225	210	201	167	50	90	121
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)											
Nombre								2	2	nd	
Postes aidés (ETP)								6	4	72	80
Atelier Chantier d'Insertion (ACI)											
Nombre		3	19	21	24	25	28	51	42	nd	
Postes aidés (ETP)		45	300	450	444	645	826	1 307	590	33	331
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)											
Régime mandataire : Nbre heures	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659	128 484	108 251	55 546	93 561	84 214	107 250
Nbre de salariés (ETP)*	79	69	51	86	74	80	67	35	58	52	67
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	163	178	131	153							
Régime prestataire : Nbre heures	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	1 644 154	2 153 572	2 515 879	1 718 862	1 934 651	2 029 473	2 358 144
Nbre de salariés (ETP)*	528	748	990	1 127	1 023	1 340	1 566	1 070	1 204	1 263	1 467
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	757	773	1 507	1 727							
Chèque conseil (attribué)	5 412	8 628	4 441	4 128							
ACCRES (Nombre de bénéficiaires)	108	190	470	955	923	1 356	1 268	1 149	1 181	910	834
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)											
NACRE (Nombre de bénéficiaires)					287	479	424	459	502	312	290
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)											
Projet Initiative Jeune (PIJ) - Création	648	375	291	203	93	111	112	97	76	45	36
Nbre d'entreprises créées											

Source : DIECCTE, Urssaf

En 2015, l'activité partielle a fortement augmenté de 162,2 % pour les heures autorisées, (+16,4 % en 2014) et de 83,3 % pour les heures indemnisées (+33,7 % en 2014). Le nombre de demandes⁽¹⁾ d'activité partielle est également en hausse par rapport à l'année précédente (68 demandes contre 56 en 2014 soit une progression de 21,4 %). Les salariés bénéficiaires sont par contre moins nombreux (242 contre 261 un an plus tôt) dont 51,0 % d'entre eux sont des femmes et 69,0 % des ouvriers. Les principaux secteurs concernés sont les secteurs de la restauration (43,4 %), de la construction (24,5 %), et de l'hébergement (7,2 %). En 2014, les trois premiers secteurs touchés étaient le secteur des travaux de construction spécialisés (17,5 %), la restauration (10,5 %) et le commerce de détail à l'exception de l'automobile (10,2 %).

L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. Le nombre de postes conventionnés des SIAE en équivalent temps plein (ETP) est en hausse pour les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Il a été multiplié par dix en 2015 par rapport à 2014. Pour les Entreprises d'Insertion (EI), le nombre de postes conventionnés croît de 34,4% sur un an et de 11,1 % pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). Avec l'arrivée du CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) au 1er juillet 2014, tout SIAE ne pourra plus recruter de salariés en insertion en CUI-CAE. Le CDDI devient l'unique contrat de travail pour les salariés en insertion. En 2015, le nombre d'embauches en CDDI s'établit à 1 219 (164 en EI, 700 en ACI et 355 en ETTI). En ETP, ce nombre tombe à 352 salariés car la durée moyenne des contrats est de dix mois pour une durée hebdomadaire de 27h seulement. En 2014, 184 embauches ont été comptabilisées dont 168 en EI et 16 en ACI. En ETP, cela représente 121 salariés dont 109 en EI et 11 en ACI. Les durées des contrats étaient un peu plus longues.

Le nombre d'Organismes de Services à la Personne (OSP), appelés autrefois « emplois familiaux » avant la loi du 26 juillet 2005, a diminué. Le nombre d'OSP recensés en 2015 s'établit à 205 structures (286 en 2014 et 275 en 2013). Seuls 147 organismes ont communiqué leur déclaration d'activité (142 en 2014 et 128 en 2013). Toutefois, le nombre

d'heures d'activité globale est en progression de 16,6 % sur un an. Au total, le nombre d'heures réalisées par les OSP s'établit à 2 465 394 heures en 2015. Cette augmentation est observable aussi bien pour le régime prestataire (+16,1 %) que pour le régime mandataire (+27,4 %). Pour le régime mandataire, la hausse intervient après plusieurs années de baisse (depuis 2011). La part du régime prestataire demeure toujours très inférieure à celle du régime mandataire (4,4 % contre 95,6% pour le mandataire). Le choix du régime prestataire est favorisé par une gestion administrative plus simple tant pour l'employeur que pour le bénéficiaire. Les Services à la Personne (SAP) se sont fortement développés pour l'activité de « services aux personnes dépendantes⁽²⁾ » dont la proportion atteint 64,1 % pour le régime prestataire et 55,2% pour le régime mandataire. L'activité « les services de la vie quotidienne⁽³⁾ » occupe la seconde position avec 33,3 % pour le régime prestataire et 24,7 % pour le régime mandataire. Quant à l'activité « Services à la Famille⁽⁴⁾ », elle ne représente que 2,6 % des heures prestataires mais 20,1% des heures mandataires (4,5 % en 2014). Au cours de l'année 2015, les OSP ont embauché 2 402 salariés. Mais en équivalent temps plein, le nombre de salariés n'est que de 1 534. Huit salariés sur dix sont à temps partiel en 2015 comme en 2014 et 2013. Si 80 % des salariés guadeloupéens sont en CDI, seulement 68,5% des salariés en OSP ont un emploi à durée indéterminée (69,8 % en 2014). Le secteur est très féminisé : 95,1 % des salariés sont des femmes. Cette proportion demeure inchangée depuis 2012. Le nombre de jeunes de moins de 26 ans reste faible (5,5 %).

Le dispositif NACRE vise à proposer aux porteurs de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2015, 290 projets ont bénéficié du dispositif NACRE, soit 7,1 % de moins qu'en 2014 (-37,8 % l'année précédente). Pour l'ACCRES, le nombre baisse encore de 8,4 % sur un an ainsi que le dispositif PIJ Création après -8,4 % en 2014 et -40,8 % en 2013.

1- Une entreprise peut faire plusieurs demandes

2- Aide Personnes Agées, Assistance Personnes Handicapées, Aide Mobilité/Transport, Aide/Accompagnement Familles Fragilisées etc.

3- Ménage/Repassage, Petit Jardinage/Bricolage, Préparation Repas/Commissions etc.

4- Garde d'enfant de -3ans / +3 ans à domicile, Assistance informatique/administrative à domicile, Cours et Soutien à domicile, Accompagnement/Déplacement enfant -3 ans / +3 ans.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ASFNE Licenciement (bénéficiaires potentiels)	53	69	27	4	6	9	5	0	0	0	0
Cellule de reclassement (adhésions individuelles)	0	0	0	161	109	0	0	0	0	0	0
Préretraite progressive (bénéficiaires potentiels)	0										
Congé solidarité (nombre d'adhésions)	346	243									

Source : DIECCTE, Urssaf

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Ces dispositifs sont de moins en moins mobilisés par les employeurs et seuls quelques salariés ont pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement ces dernières années. Depuis 2012, aucun salarié n'a adhéré à l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. Et pourtant, le nombre de licenciements économiques de seniors, demeure soutenu (466 salariés de 50 ans et plus licenciés « économiques » en 2015). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence par de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux

d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne) mais a aussi été impacté par la réforme des retraites. En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés), une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. Par ailleurs, l'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue entre l'entreprise et la DIECCTE. En 2015, il n'y pas eu de salarié en cellules de reclassement, alors que le nombre de salariés licenciés économiquement était de 1 405 en 2015 selon Pôle emploi.

II – Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

A- LES CONTRATS EN ALTERNANCE

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à par-

tir de 2005 les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

1- LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

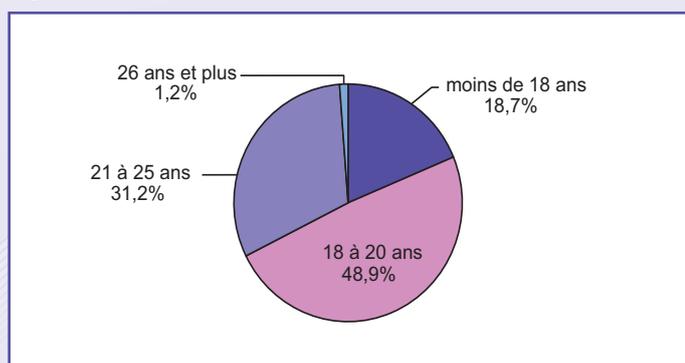
Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le contrat d'apprentissage est le premier contrat jeune en termes d'insertion dans l'emploi durable au sein du secteur privé. Le nombre de nouveaux contrats enregistré pour l'année 2015 en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy recule sensiblement de 25,3 % soit 674 (228 contrats de moins qu'en 2014). Les meilleurs niveaux ont été réalisés en 2007 et de 2008 (plus d'un millier de nouveaux

contrats). Des volumes de contrats insuffisants au regard du nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (7 398 en catégories ABC en décembre 2015) et du taux de chômage jeune observé localement de 55,2% en moyenne au cours de l'année 2015 (même si la très grande majorité des jeunes concernés est scolarisée et que la moitié des jeunes « en activité » travaille effectivement). En comparaison, le taux de chômage global s'établit à 23,7%.

La population féminine est minoritaire en apprentissage à l'instar des années précédentes mais l'écart entre les hommes et les femmes a tendance à se réduire. La part des femmes représente 48,6% (45,4% en 2014). Mais pour la tranche des 21-25 ans, la part des femmes est majoritaire et atteint les 54,6% (50,5% en 2014).

Âges des apprentis en 2015

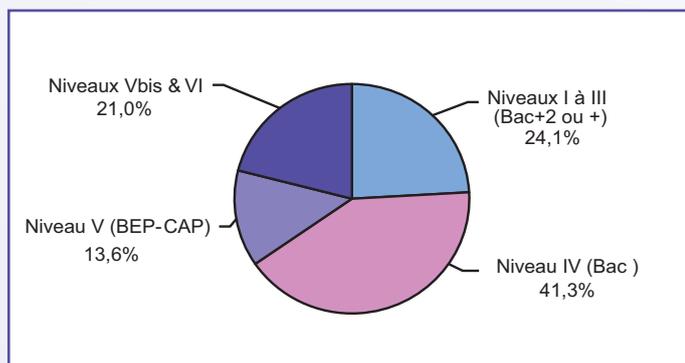


Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Les bénéficiaires sont jeunes : 67,7 % d'entre eux n'ont pas plus de 20 ans. Ce sont principalement les hommes. Les femmes sont moins nombreuses chez les moins de 18 ans (40,1 %) et les plus de 25 ans (20,0 %) mais les effectifs demeurent faibles.

La Guadeloupe enregistre peu de contrat d'apprentissage en faveur des personnes en situation de handicap, en moyenne un à deux contrats par an. Notons que le fichier de pôle emploi enregistre plus de deux milliers d'inscrits en situation de handicap.

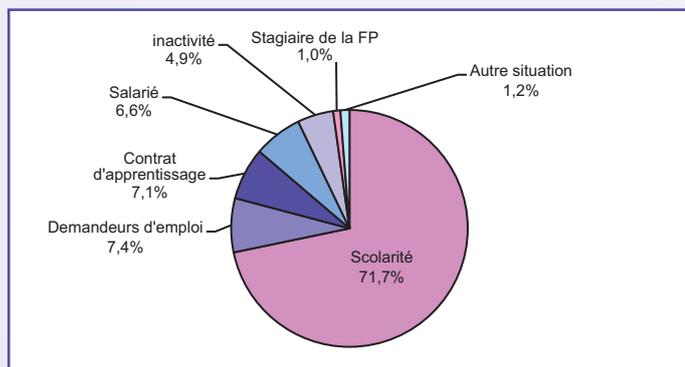
Niveau de formation des apprentis en 2015



Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Contrairement aux années précédentes, les jeunes en contrat d'apprentissage ont un niveau de formation bien plus élevés. Les apprentis sont en majorité de niveau BAC ou plus (65,4 % contre 63,4 % en 2014). En 2012 et 2013, ils avaient les niveaux CAP-BEP (niveau V) soit plus des trois quarts des apprentis. Les très hauts niveaux (Bac+2 ou plus) sont plus nombreux que les niveaux Vbis et VI. Toutefois, l'apprentissage, formation qualifiante, n'échappe pas aux non diplômés (difficultés d'insertion accentuées par leur sous-qualification, pénalise leur retour vers l'emploi). Ces derniers représentent 24,1% des apprentis (20,3% en 2013 et moins de 1,0% en 2012).

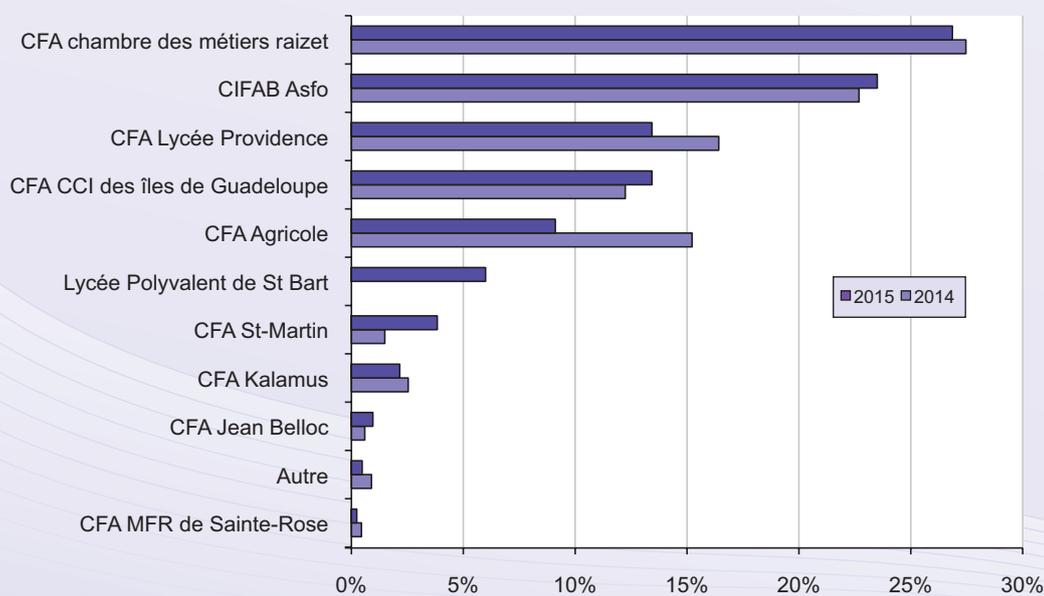
Situation des jeunes avant le contrat d'apprentissage en 2015



Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Le contrat d'apprentissage est couramment utilisé par les jeunes comme une formation initiale qui a l'avantage d'être rémunéré. Préparer un diplôme avec le contrat d'apprentissage fait partie du choix de nombreux jeunes mais cela nécessite de trouver une entreprise accueillante. En revanche comme en 2015, peu de demandeurs d'emploi ont recours à ce type de contrat alors que c'est un dispositif de formation qualifiante qui peut déboucher sur un emploi durable.

Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)

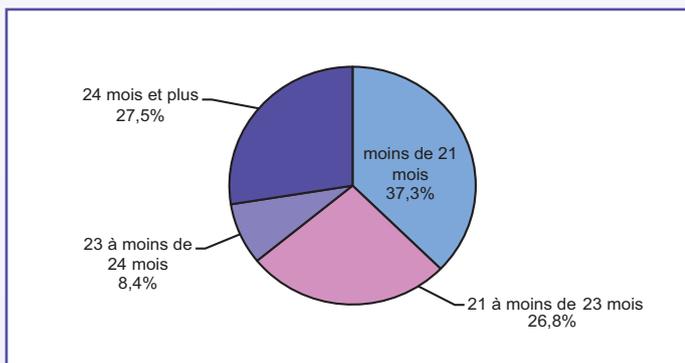


Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Sur l'ensemble des CFA (Centre de Formation des Apprentis) présents sur le territoire guadeloupéen y compris dans les îles du Nord, La Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ne regroupe plus que la majorité des contrats d'apprentissage à l'instar de l'année 2014. Elle

demeure toutefois la plus importante. Le Cifab Asfo occupe seconde place suivi du CFA du lycée de Providence et du CFA de la CCI. A noter, la présence d'apprentis dans la collectivité de Saint-Barthélemy.

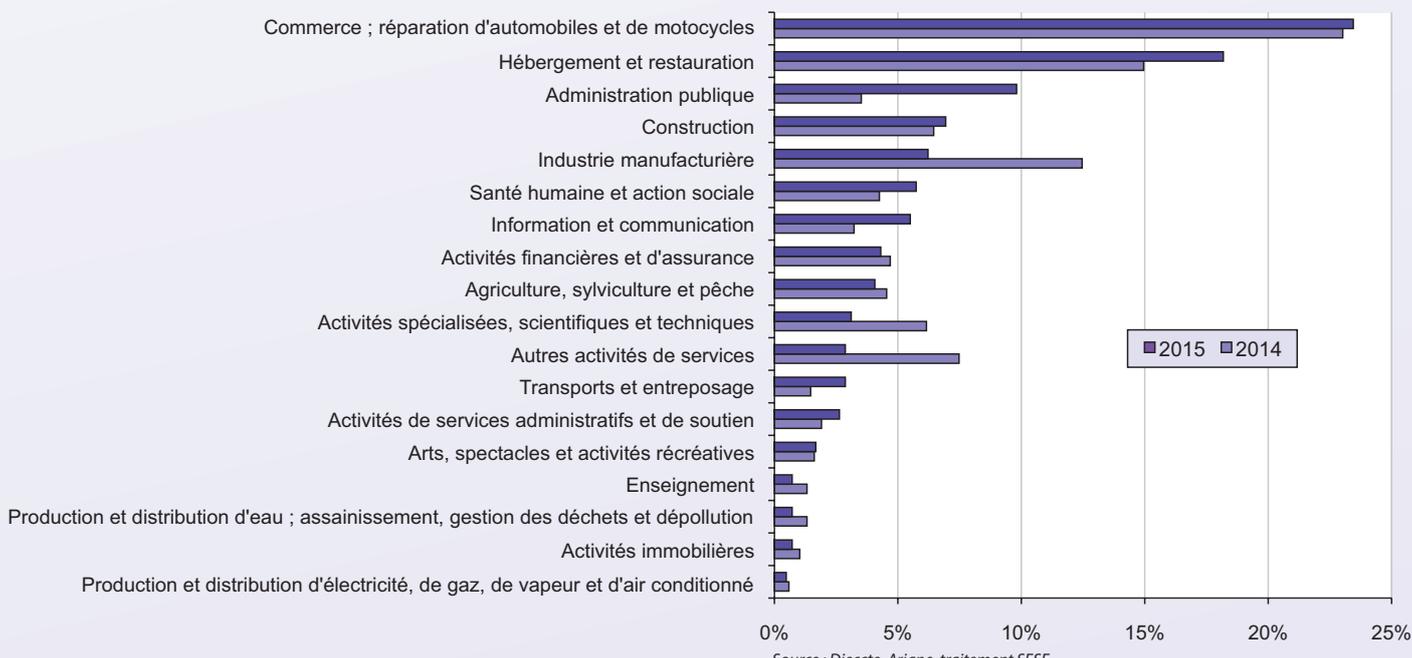
Durée des contrats d'apprentissage en 2015



Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

La durée moyenne des contrats conclus a fléchi passant de 22,1 mois en 2014 à 21,1 en 2015. (21,8 mois en 2012). Près des deux tiers des contrats ont une durée inférieure à 24 mois et plus (en 2014, la majeure partie des contrats dépassait les 24 mois). En conséquence, les contrats de durée inférieure à 21 mois sont plus nombreux (23,1% en 2014).

Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis en 2015

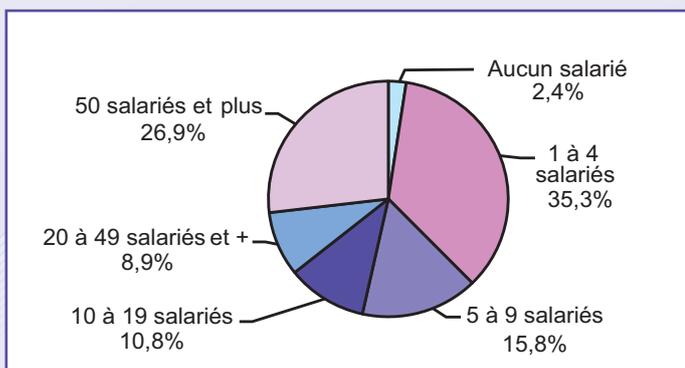


Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Les propositions d'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement et toujours du secteur du commerce et la réparation automobile. Traditionnellement, le secteur de la construction occupait le premier rang, depuis deux ans ce n'est plus le cas. Les entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration ont signé comme en 2015 beaucoup plus de contrats d'apprentissage que les autres années (il occupe la 2^{ème} place contre 7^{ème} place

en 2012). Le secteur de l'industrie est toujours bien orienté en raison de la place importante qu'occupe l'artisanat dans l'apprentissage. Notons une nette remontée du secteur de l'administration publique, l'année dernière ce secteur était au dixième rang. Le commerce et les services pris dans leur ensemble concentrent l'essentiel des apprentis.

Taille des entreprises qui embauchent des apprentis en 2015



Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Les entreprises qui ont le plus recours au contrat d'apprentissage sont de petite taille (moins de 10 salariés dans la très grande majorité des cas). Celles ayant un effectif de moins de dix salariés ont embauché 53,0 % des apprentis (60,0 % en 2014). A noter que les entreprises sans salarié déclaré ont peu recruté des jeunes en apprentissage (2,4 %) alors qu'en 2012 cette proportion était de 31,0 %. Pour ces PME, le rôle de la chambre des métiers est déterminant. Il est le moteur du développement des contrats d'apprentissage. Ce n'est pas un hasard si la chambre des métiers est le plus gros centre de formation pour répondre aux besoins des entreprises inscrites au répertoire de la chambre des métiers.

Les contrats d'apprentissage en 2015 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
Les Abymes	12,9%	11,5%	Goyave	1,7%	1,0%
Baie-Mahault	11,2%	27,0%	Port-Louis	1,4%	0,5%
Sainte-Rose	7,2%	5,0%	Petit-Canal	1,2%	1,2%
Petit-Bourg	6,0%	2,2%	Anse-Bertrand	1,0%	0,0%
Le Moule	4,8%	2,6%	Baillif	1,0%	1,4%
Le Gosier	4,3%	2,4%	Gourbeyre	0,7%	1,4%
Capesterre Belle-Eau	3,6%	1,0%	Saint-Louis	0,7%	0,2%
Morne-à-l'Eau	3,3%	1,0%	Capesterre de M/G	0,5%	0,2%
Pointe-à-Pitre	3,1%	9,3%	Deshaies	0,5%	0,2%
Sainte-Anne	2,9%	1,9%	Grand-Bourg	0,5%	1,0%
Lamentin	2,6%	2,2%	Désirade	0,2%	0,0%
Pointe-Noire	2,6%	0,2%	La Désirade	0,2%	0,2%
Saint-Claude	2,6%	2,2%	Terre-de-Haut	0,2%	0,2%
Saint-François	2,6%	3,3%	Vieux-Fort	0,0%	0,5%
Basse-Terre	2,2%	3,6%	Saint-Barthélemy	6,5%	6,5%
Trois-Rivieres	2,2%	2,4%	Saint-Martin	5,5%	5,7%
Vieux-Habitants	2,2%	0,5%	Communes hors Dpt	0,0%	0,0%
Bouillante	1,9%	1,4%	Total	100,0%	100,0%

Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Contrairement aux années précédentes, en 2015, les apprentis sont moins nombreux à habiter dans la zone centre de la Guadeloupe (les Abymes, Pointe-à-Pitre, le Gosier et Baie-Mahault) (31,6 % contre 36,5 % en 2014). Les communes des apprentis sont principalement celles qui sont limitrophes de l'agglomération pointoise.

En revanche, plus d'un contrat sur deux (50,2%) a été signé par les entreprises de la zone centre. En particulier, il y a plus de contrats signés par les entreprises des villes de Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre que d'apprentis y résidant.

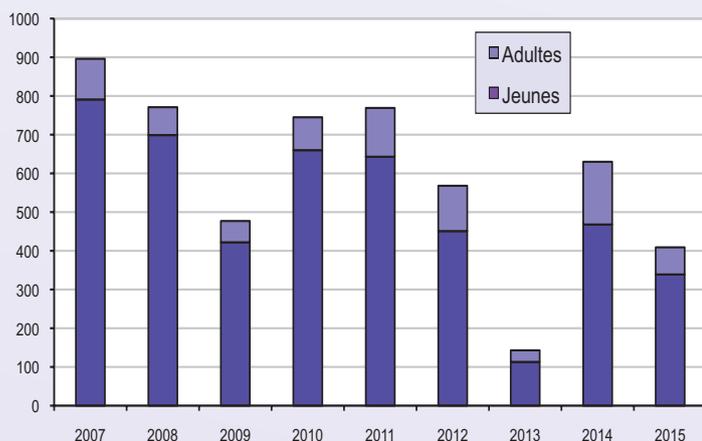
Les entreprises situées dans la commune de la Désirade n'ont pas enregistré de contrat. Dans les collectivités de St-Martin et St-Barthélemy, il a bien plus de contrats d'apprentissage enregistrés que les années antérieures.

2 - LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur per-

mettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Nombre de nouveaux contrats enregistrés



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation signés est en recul net en 2015 de 35,1% par rapport à l'année 2014. Cette diminution touche aussi bien les très jeunes que les moins jeunes (26 ans et plus). Pour ces derniers, le recul est encore plus fort (-56,8%). 409 nouveaux contrats de professionnalisation ont été signés en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en 2015. C'est un niveau équivalent à une période équivalente de la crise de 2009.

Il n'y a pas eu de contrats signés en CDI encore cette année en comparaison aux années antérieures. Durant les années 2012 et 2013, il existait des contrats en CDI mais les proportions étaient faibles (environ 5% des contrats). La durée moyenne des contrats est de 16,1 mois (16,7 mois en 2014, 19 mois en 2013 et 17 mois en 2012). Mais plus la moitié des contrats a une durée comprise entre 6 et 18 mois (56,3% contre 50,0% en 2014). En 2013 la moitié des contrats était comprise entre 13 et 23 mois, la durée des contrats s'est nettement raccourcie pour une moitié d'entre eux sur les deux dernières années. Les contrats à temps partiel concernent peu de contrat (2,3% contre 5,6% en 2014).

Les salariés en contrats de professionnalisation

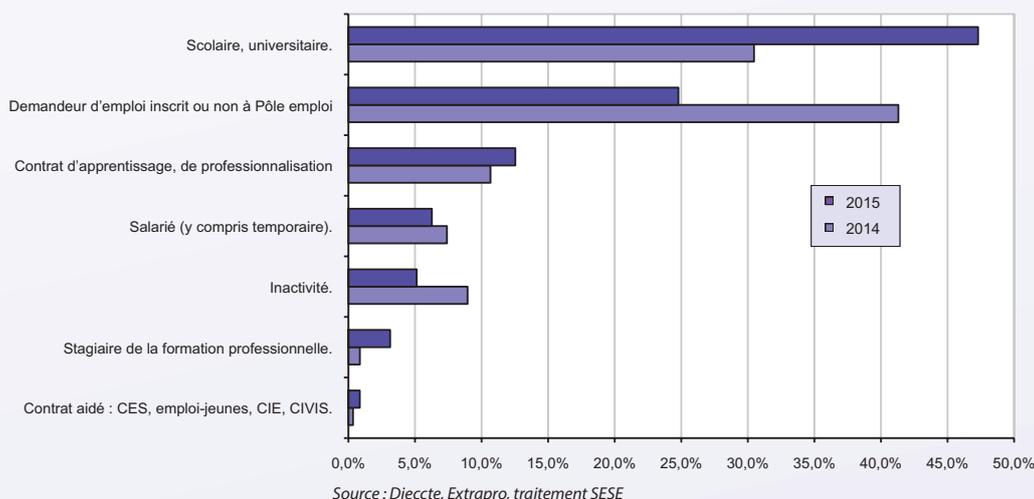
Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 18 ans	5,5%	5,1%	3,4%	4,0%	4,5%	4,8%	0,7%	4,0%	3,0%	3,0%	3,1%
18 à 20 ans	37,5%	32,7%	29,2%	45,0%	46,2%	42,2%	28,7%	35,0%	32,0%	28,0%	39,5%
21 à 25 ans	48,4%	48,5%	55,2%	42,0%	38,6%	42,6%	51,2%	45,0%	44,0%	43,0%	41,5%
26 ans et plus	8,6%	13,7%	12,2%	9,0%	10,8%	10,3%	19,3%	16,0%	21,0%	26,0%	15,9%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Concernant les bénéficiaires, les femmes demeurent majoritaires mais cette surreprésentation à tendance se réduire récemment (52,6% en 2015, 56,8 % en 2014 et 59,4 % en 2013). Et les bénéficiaires sont plus jeunes que l'année précédente. En effet, les 26 ans et plus sont moins nombreux en proportion par rapport à l'année

dernière. Les 20 ans et moins sont proportionnellement plus présents qu'en 2014 et 2013 (42,6% contre 31 % en 2014). Sur les 409 nouveaux contrats comptabilisés, seulement quatre personnes sont en situation de handicap autant qu'en 2014.

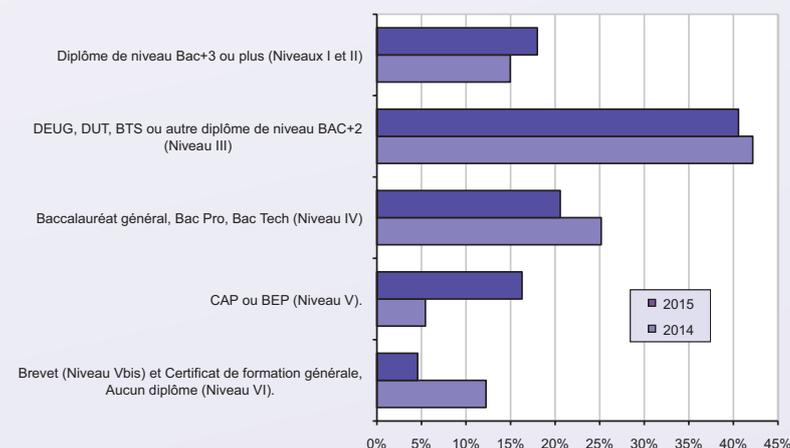
Situation des bénéficiaires avant leur entrée en contrat de professionnalisation en 2015



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Le contrat de professionnalisation intéresse principalement les jeunes scolarisés ou étudiants. La part des contrats relevant de ce public a bondi de plus de 15 points en un an en 2015. Ainsi, avant d'être en contrat de professionnalisation, le jeune était soit scolarisé, soit étudiant post baccalauréat pour 47,3% d'entre eux (30,5% en 2014). Les jeunes en situation de chômage ou de sans emploi avant leur contrat sont moins fréquents. Un jeune sur quatre était demandeur d'emploi (deux sur cinq en 2014), 12,5% étaient soit en contrat d'apprentissage ou soit en contrat de professionnalisation et 6,3 % des salariés. Les autres (9,1 %) étaient inactifs, en emploi aidé ou stagiaires.

Diplôme visé des salariés en contrats de professionnalisation en 2015



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Depuis deux ans, les apprentis visent, en 2015, majoritairement les diplômes de niveau bac+2 et supérieurs (59,0% contre 57,0% en 2014). En 2013, la majorité des diplômes visés était bien inférieure (60,0 % concernaient le baccalauréat). Les bénéficiaires des contrats de professionnalisation seraient de meilleurs niveaux de formation en 2015 qu'en 2014 et 2013. Les diplômes visés de bas niveaux (Vbis et VI) sont ainsi moins nombreux en proportion toutefois en légère augmentation en volume par rapport à 2014.

Commune de résidence des bénéficiaires et localisation des entreprises en 2015

Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur	Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur
LES ABYMES	17,9%	20,5%	BAILLIF	0,9%	0,6%
BAIE MAHAULT	12,2%	28,7%	BASSE TERRE	0,9%	2,6%
PETIT BOURG	9,4%	3,7%	DESHAIES	0,9%	0,3%
LE GOSIER	7,4%	4,8%	GRAND BOURG	0,9%	0,9%
POINTE A PITRE	5,4%	14,5%	PORT LOUIS	0,9%	0,9%
SAINTE ANNE	5,1%	1,4%	VIEUX HABITANTS	0,9%	0,3%
LE MOULE	4,5%	3,4%	ANSE BERTRAND	0,6%	0,6%
CAPESTERRE BELLE EAU	4,3%	1,7%	SAINTE ANNE	0,3%	0,0%
MORNE A L'EAU	4,3%	2,6%	TERRE DE HAUT	0,3%	0,0%
LAMENTIN	3,4%	0,9%	BOUILLANTE	0,0%	0,6%
SAINTE ANNE	2,8%	3,7%	SAINTE ANNE	0,0%	0,9%
SAINTE ANNE	2,8%	0,9%	VIEUX FORT	0,0%	0,3%
PETIT CANAL	2,0%	0,3%	TERRE DE BAS	0,0%	0,0%
POINTE NOIRE	1,7%	0,6%			
TROIS RIVIERES	1,7%	0,3%	ST MARTIN	3,1%	3,4%
CAPESTERRE M/GALANTE	1,4%	0,0%	ST BARTHELEMY	0,0%	0,0%
GOURBEYRE	1,4%	1,1%	Communes hors du Dépt	1,7%	0,0%
GOYAVE	1,1%	0,0%	Total général	100,0%	100,0%

Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Il existe de grandes disparités territoriales aux regards nombre de contrats enregistrés selon le lieu de résidence du bénéficiaire. En effet, les contrats sont signés à 42,9% dans l'agglomération pointoise (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier) alors que la population qui y habite représente 32,5% de la population guadeloupéenne. Certains territoires semblent mieux représentés que d'autres notamment Petit-Bourg. A l'inverse, d'autres communes sont sous-dotées en contrat à l'instar de Bouillante, Vieux-Fort, Saint-Claude, et les îles du sud (Les saintes et les communes de Marie-Galante).

Concernant la commune de localisation de l'employeur, les contrats dépendent de la densité économique de la région. En toute logique, la commune de Baie-Mahault accueille le plus grand nombre de jeunes en contrat de professionnalisation en raison de la concentration des entreprises présentes sur ce territoire suivi des communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

Les contrats de professionnalisation selon le secteur d'activité de l'entreprise entre 2010 et 2015

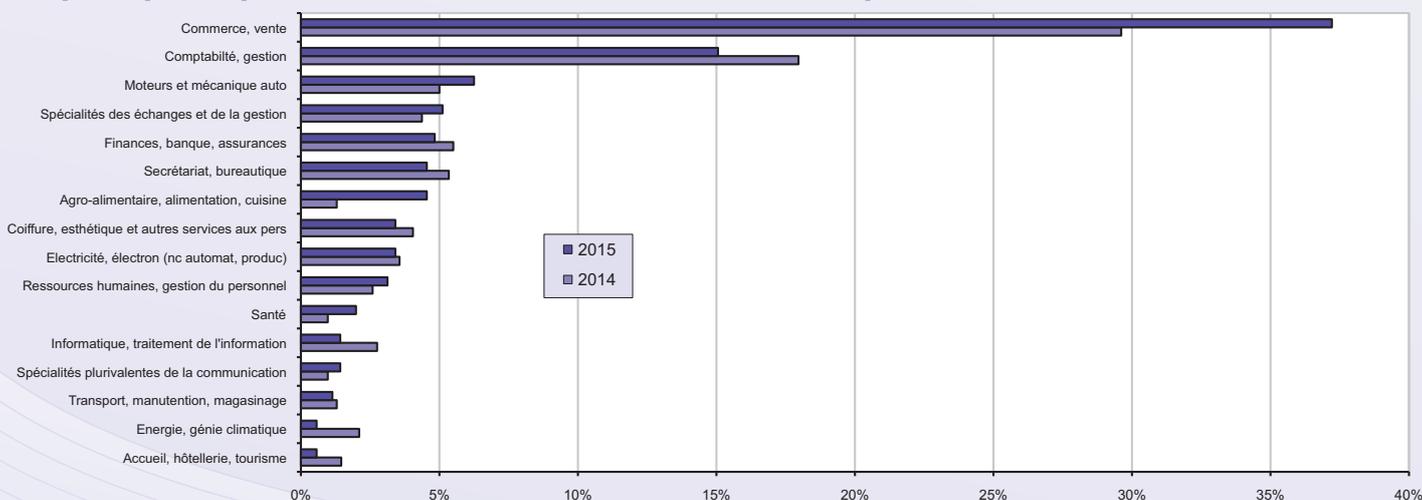
Secteur d'activités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commerce ; réparation d'auto motocycles	34,3%	33,7%	29,7%	24,0%	25,7%	28,1%
Autres activités de services	6,9%	8,3%	10,7%	17,8%	12,3%	21,3%
Industrie manufacturière	8,7%	9,6%	7,0%	4,1%	3,8%	8,5%
Construction	6,0%	5,5%	6,3%	9,6%	4,6%	7,1%
Activités financières et d'assurance	8,1%	4,9%	5,7%	4,1%	6,5%	6,0%
Activité spécialisée, scientifique et technique	8,2%	5,7%	4,8%	5,5%	5,6%	4,5%
Activités de services administratif et de soutien	5,8%	8,6%	11,7%	4,1%	11,3%	4,3%
Hébergement et restauration	1,6%	2,2%	1,7%	6,8%	5,6%	3,1%
Transports et entreposage	6,0%	5,8%	6,8%	0,0%	3,3%	3,1%
Information et communication	3,9%	4,2%	4,1%	4,1%	6,1%	2,8%
Santé humaine et action sociale	2,6%	3,9%	2,3%	6,2%	5,1%	2,8%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0,3%	0,6%	0,4%	0,0%	3,6%	2,8%
Enseignement	1,5%	2,0%	3,3%	3,4%	2,2%	2,3%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	3,0%	1,7%	2,5%	4,8%	1,5%	1,1%
Activités immobilières	1,2%	0,9%	0,6%	1,4%	0,7%	0,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5%	1,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,9%
Administration publique	0,5%	0,6%	0,9%	2,1%	1,7%	0,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9%	0,9%	0,9%	2,1%	0,3%	0,0%
Inconnu	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

En termes de secteurs d'activités, le secteur du commerce et de la réparation automobile est toujours surreprésenté en nombre de contrats de professionnalisation au regard du poids de celui-ci dans de la population salariée (21,0 % des emplois de Guadeloupe). Le secteur autres activités de services occupe la seconde place. Les secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction occupaient

respectivement en 2014 les rangs dix et neuf. Ils remontent à la troisième et quatrième position en 2015. Les contrats sont également présents dans les activités financières et d'assurance. En revanche, il n'y a pas de contrat dans les secteurs de l'administration publique et dans le secteur d'arts, spectacle et activités récréatives contrairement à l'an passé.

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe en 2014 et 2015



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

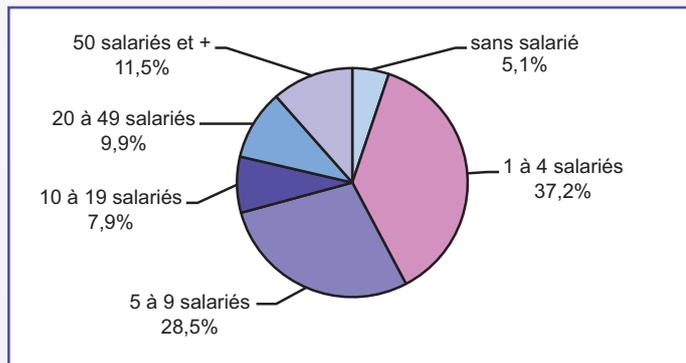
Les filières de formation dominantes demeurent la spécialité « commerce, vente », suivie de la « gestion comptabilité ». Cette surreprésentation s'est renforcée par rapport à l'année précédente pour la filière « commerce, vente ». Plus généralement, les filières les plus souvent dispensées sont étroitement corrélées avec les secteurs d'activités majeures qui composent l'économie guadeloupéenne en l'occurrence le secteur tertiaire (commerce et service).

Les cinq spécialités suivantes regroupent un contrat sur quatre. Il s'agit de « Moteurs et mécanique auto », « Spécialités des échanges

et de la gestion », « Finances, banque, assurances », « Secrétariat, bureautique » et « Agro-alimentaire, alimentation, cuisine ». Pour la dernière spécialité citée, il est exceptionnel de constater des formations aussi nombreuses car habituellement, c'est une filière qui attire peu de candidat (occupait le rang 15 en 2014 et absente en 2013).

Les contrats sont peu diversifiés en termes de spécialité. En effet, sur la cinquantaine des spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 90,9 % des contrats (85,3% en 2014).

Taille des établissements qui recrutent des contrats de professionnalisation



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Les entreprises ont signé en moyenne 139 contrats pour 100 entreprises. En 2014, ce chiffre était de 175 contrats pour 100 entreprises. Les entreprises avec salariés qui embauchent sous ce type de contrat restent majoritairement de petites structures (moins de 10 salariés). Elles représentent 70,8% des entreprises ayant des contrats de professionnalisation (53,3% en 2014 et 55,5% en 2013). Les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) représentent tout de même 11,5% des entreprises (14,5% en 2014).

Le taux de rupture est au plus bas en comparaison aux années précédentes avec moins de 1,0% des contrats (1,4% en 2014) mais bien plus élevé les années antérieures (25% en 2013, 10% en 2012, 14% en 2011 et 11% en 2010). Le principal motif de rupture identifié est la résiliation du contrat à l'initiative du salarié.

B- LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA MOBILITÉ (PIJ MOBILITÉ)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide

à la création ou reprise d'une entreprise. La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes : les contrats en alternance, les formations de pré-qualification, les stages pratiques en entreprise et les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM).

C- LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (PIJ CRÉATION)

Le Pij Création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001. En 2015, 70 jeunes de moins de 31 ans ont déposé un dossier de demande de Pij Création. A ce nombre s'ajoute 14 dossiers reçus de 2014. Au total, 84 dossiers ont été traités en 2015 par la Dieccte de Guadeloupe (111 en 2014). C'est 24,3% de moins que l'année précédente 31,9 % de moins que l'année précédente (-31,9% en 2014) après -10,9 % en 2013 et -7,1 % en 2012. Les enveloppes physiques budgétaires se sont restées au même niveau que celles de 2014 soit 55 dossiers. Tous les dossiers déposés n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) qui vérifie la réalité, la consis-

tance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 59 jeunes ont reçu un accord Pij soit 84,2% des demandes (48,0% en 2014), les autres ayant été mis en attente (dossiers incomplets ou mal remplis, 20,2 %), refusés ou rejetés (3,6 %) et ajournés (6,0 %). Les dossiers refusés correspondent à des Pij dont la viabilité des projets n'est pas démontrée notamment par des capitaux propres et plans de financements insuffisants. Les « ajournés » correspondent à des pièces non valides pour le montage du dossier. A noter que depuis la mise en place de cette mesure en 2001, celle-ci a permis la création de plus de 4 242 entreprises et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées⁽¹⁾.

1- Voir étude « les entreprises créées via le dispositif Projet Initiative Jeune » réalisé par le service ESE, mai 2009

D- LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE

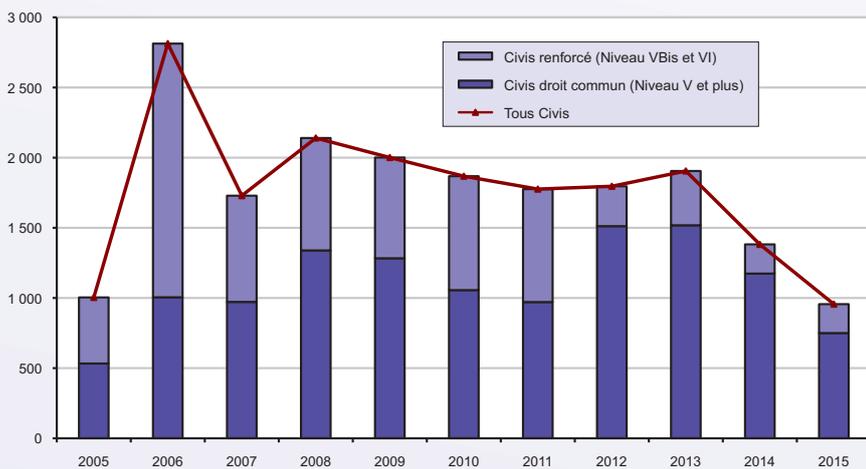
Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable. Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement. Le parcours Civis est devenu une mesure incontournable au sein de la Mission Locale de Guadeloupe (un dispositif important en termes de charges

financières).

Le nombre de bénéficiaires entrés dans un parcours Civis est pour la deuxième année consécutive en baisse sensible (-30,8% après -27,5% en 2014). Cette diminution touche principalement les bénéficiaires en Civis de droit commun (Niveau V et plus) soit un recul de 36,1%, le nombre de Civis renforcés demeure stable. En conséquence, la part des bénéficiaires en Civis renforcé s'est relevée pour s'établir à 21,5% contre 15,1% un an plus tôt.

Ce repli du volume de Civis touche un peu plus la population masculine (-33,2%) que celle des femmes (-29,1%).

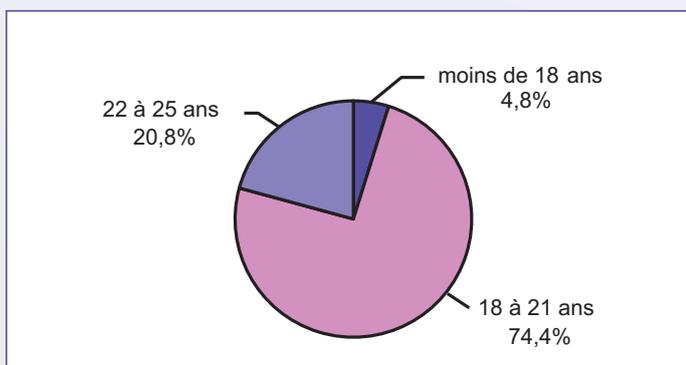
Les bénéficiaires entrés dans un parcours Civis de 2005 à 2015



Source : Mission Locale (i-Milo), traitement SESE

Pour la seconde année, la population masculine n'est plus majoritaire (46,0 % et 47,5% en 2014). Les femmes sont plus nombreuses quel que soit la tranche d'âge sauf pour les mineurs, mais qui ne concernent que peu d'effectifs. En 2013, les hommes étaient surreprésentés à 53,1 %.

Bénéficiaires par tranche d'âge

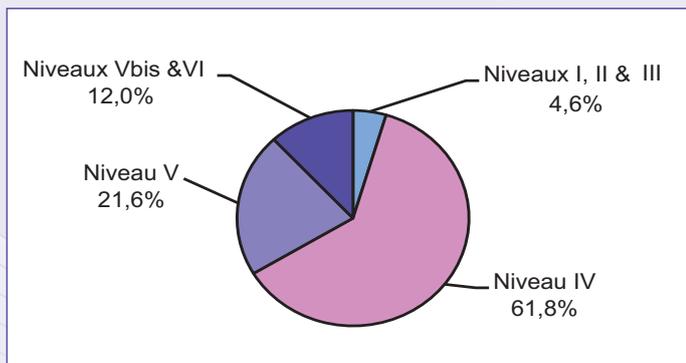


Source : Mission Locale (i-Milo), traitement SESE

A l'instar des années précédentes, les mineurs sont peu représentés mais leur part augmente par rapport à l'année dernière. Toutefois, la population bénéficiaire du Civis demeure très jeune car la très grande majorité d'entre eux est âgée de 18 à 21 ans.

Au 31/12/2015, 1 154 jeunes étaient encore en Civis dont 65,6% étaient âgés de 18 à 21 ans et 32,2% de 22 à 25 ans. Le nombre de mineurs est demeuré faible.

Bénéficiaires par niveau d'études



Source : Mission Locale (i-Milo), traitement SESE

Depuis 2013, les très hauts niveaux de formation (Bac+2 ou plus) sont peu fréquents dans le dispositif Civis. Ce dernier a été recentré sur le public éligible (les jeunes de faible niveau de formation). Toutefois, la part des bénéficiaires de niveau formation IV (Baccalauréat) demeure encore élevée à l'instar des années précédentes. Les jeunes de très bas niveaux (Vbis et VI) sont peu présents dans le Civis en proportion et sont en recul par rapport à 2014 (-15,1%). Les jeunes hommes ont un niveau d'étude bien moindre que celui des femmes. Ainsi, 30,5 % des hommes ont un niveau inférieur au niveau baccalauréat alors que pour les femmes ce taux n'est que de 16,5%. En 2014 la proportion des bas niveaux pour les hommes et les femmes était 52,0% et 32,0% respectivement.

Les motifs de sorties

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Abandon du jeune	2,8%	2,5%	1,1%	1,6%	1,3%	1,4%
Décès	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%
Déménagement	1,9%	1,6%	1,7%	0,7%	0,9%	1,1%
Emploi durable	6,2%	4,8%	3,9%	2,7%	6,1%	5,1%
Fin de la durée du programme	15,0%	25,4%	24,5%	17,3%	13,4%	15,4%
Limite d'âge (26 ans)	4,2%	2,6%	1,5%	1,7%	2,7%	0,8%
Non renouvellement	42,8%	62,9%	66,6%	75,8%	75,3%	74,2%
Réorientation	27,0%	0,2%	0,6%	0,1%	0,1%	2,1%
Sorties totales	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Mission Locale (i-Milo), traitement SESE

Les sorties positives enregistrées demeurent modestes et ne semblent pas progresser. En 2015, Seulement 5,1% des bénéficiaires ont obtenu un emploi durable à la fin de leur parcours Civis (6,1% en 2014). Ce taux est encore plus faible pour les 18-21 ans (3,9%) et

les mineurs (4,2%). La part la plus importante des motifs de sortie du parcours correspond toujours au non renouvellement des Civis (74,2%) c'est-à-dire correspondant à une sortie sans solution. Cette proportion reste quasiment stable en 2015.

E- LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCÈS À L'EMPLOI (CUI-CAE DOM)⁽¹⁾

Anciennement appelé CAE Dom, le CUI-CAE Dom1 est réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer, aux COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, le CUI-CAE Dom vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus) les bénéficiaires du RSA et de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
- les travailleurs reconnus handicapés
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans

Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic. Le CUI-CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RSA).

Après la hausse enregistrée en 2014, la progression du nombre de contrats CUI-CAE Dom se poursuit en 2015. En effet, le CUI-CAE Dom a permis à 758 personnes d'occuper un emploi durant au moins six mois. C'est 21,1% de plus qu'en 2014. Cet accroissement a concerné davantage les hommes que les femmes (respectivement +29,9% et +14,7%). Concernant la tranche d'âge, les progressions annuelles ont été fortes pour les seniors et les 30-49 ans. La proportion des jeunes en contrat CUI-CAE Dom recule plus fortement comme l'an passé (7,5% contre 11,0% en 2014). En revanche pour les 50 ans et plus, leur part passe 14,2% en 2014 à 16,5% en 2015. La population féminine demeure majoritaire depuis plusieurs années maintenant. Une proportion qui diminue sensiblement en 2014 (55,0 % contre 58,1 en 2014 et 60 % en 2013)..

1- Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

Les bénéficiaires du CUI-CAE Dom* de 2006 à 2015

	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
2010	370	449	102	141	464	112	819
2011	175	274	59	80	246	64	449
2012	279	393	88	126	361	97	672
2013	213	323	74	94	289	80	536
2014	263	363	69	134	334	89	626
2015	341	417	57	131	445	125	758
Evol 2015/2014	+29,9%	+14,7%	-17,0%	-2,4%	+33,2%	+40,7%	+21,1%
Structure 2015	45,0%	55,0%	7,5%	17,3%	58,7%	16,5%	100,0%

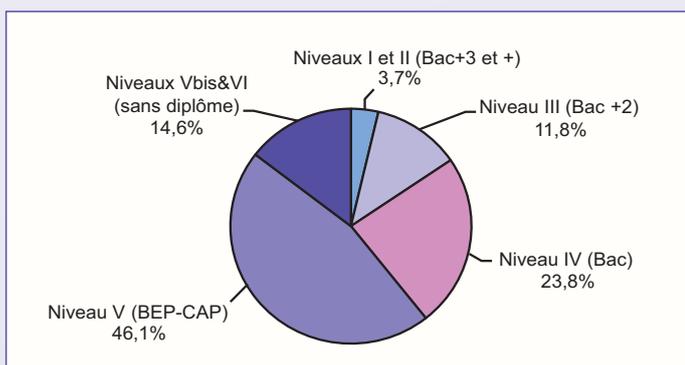
Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE DOM et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE Dom ou CUI marchand.

La surreprésentation des femmes perdure encore cette année alors que leur proportion était minoritaire jusqu'en 2008. Trois bénéficiaires sur quatre en CAE Dom sont âgés de 30 ans et plus (70,3 %

en 2010). Les entreprises ont embauché en proportion moins de personnes en situation de handicap par rapport à l'année antérieure (1,2% contre 2,4 % en 2014).

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE Dom en 2015



Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

Les bénéficiaires du CUI-CAE sont pour la plus grande partie d'entre eux de niveau V (CAP-BEP), une proportion qui augmente de 3,7 points par rapport à 2014. Bien que la part des hauts niveaux (Bac et plus) soit en repli sur un an (39,3% contre 44,7% 2014), il n'en demeure pas moins que le niveau de formation des bénéficiaires des CUI-CAE Dom reste plus élevé que ceux des demandeurs d'emploi. En effet, la proportion des niveaux Baccalauréat et plus de la demande d'emploi de catégories ABC est de 32,8 % contre 39,3% pour les CUI-CAE Dom. Les plus diplômés (Bac+2 ou plus) sont également plus nombreux en proportion que ceux de la population inscrite à Pôle emploi (15,5% contre 13,4%). Tout comme les demandeurs d'emploi, les femmes sont plus diplômées que leurs homologues masculins (18,8% de Bac +2 et plus contre 11,5% pour les hommes) et inversement pour les non diplômés de niveaux Vbis et VI (12,6 % contre 16,9% pour les hommes). Bien qu'il s'agisse d'une mesure destinée aux publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (bas niveaux de formation, DELD, minima sociaux etc.), les bénéficiaires de CUI-CAE Dom sans diplôme (niveaux Vbis et VI) représentent seulement 14,6 % des embauches alors que les inscrits à Pôle emploi sans diplôme concernent 28,7% de la demande d'emploi. Il y a encore plus de hauts diplômés (Bac +2 ou plus) que non diplômés (Vbis et VI) en CUI-CAE Dom même si ces écarts se sont rapprochés en 2015.

Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom) en 2015

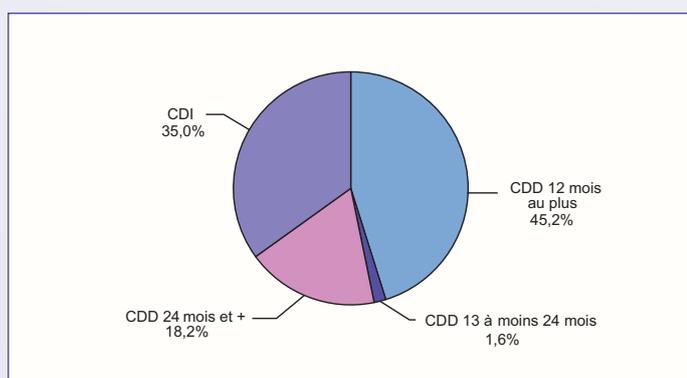
Libellés	Commune salarié	Commune employeur	Libellés	Commune salarié	Commune employeur
LES ABYMES	13,1%	10,7%	GOURBEYRE	1,8%	2,0%
ST FRANCOIS	6,5%	7,9%	GRAND BOURG	1,8%	3,0%
BAIE MAHAULT	6,3%	20,5%	CAPESTERRE M/GALANTE	1,6%	0,5%
STE ANNE	6,3%	3,0%	GOYAVE	1,6%	1,2%
CAPESTERRE BELLE EAU	5,2%	2,7%	POINTE NOIRE	1,6%	1,4%
PETIT BOURG	4,9%	2,0%	ANSE BERTRAND	1,4%	0,5%
POINTE A PITRE	4,8%	5,3%	ST CLAUDE	1,4%	0,1%
LE GOSIER	4,5%	3,0%	DESHAIES	1,0%	0,7%
LE MOULE	4,4%	4,6%	BAILLIF	0,8%	1,2%
MORNE A L EAU	4,4%	2,3%	ST LOUIS	0,4%	0,7%
LAMENTIN	3,1%	2,3%	TERRE DE HAUT	0,3%	0,3%
STE ROSE	2,9%	2,4%	VIEUX FORT	0,3%	0,1%
PETIT CANAL	2,7%	3,4%	LA DESIRADE	0,1%	0,0%
PORT LOUIS	2,6%	2,7%	TERRE DE BAS	0,1%	0,4%
TROIS RIVIERES	2,6%	1,1%	ST BARTHELEMY	0,0%	0,0%
BASSE TERRE	1,9%	4,6%	ST MARTIN	2,3%	1,1%
BOUILLANTE	1,9%	1,8%	<i>Commune hors du Dpt</i>	<i>3,8%</i>	<i>4,9%</i>
VIEUX HABITANTS	1,9%	1,2%	TOTAL	100,0%	100,0%

Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

Les bénéficiaires sont plus nombreux logiquement dans les communes les plus peuplées (Les Abymes, Saint-François et Baie-Mahault) mais aussi à Sainte-Anne, Petit-Bourg et Le Gosier hormis la commune de Capesterre Belle Eau. Du côté des entreprises d'accueil,

elles sont localisées, pour plus de la moitié, dans les zones à forte densité économique (Baie-Mahault, les Abymes, Saint-François, Pointe-à-Pitre et le Moule). Quelques exceptions subsistent. Les communes de Petit-Canal et de Grand-Bourg de Marie-Galante se situent respectivement au septième rang et au dixième rang pour le nombre de contrats selon la localisation des entreprises employeuses, alors qu'elles sont classées respectivement à la vingt-troisième position et la seizième position en termes de nombre d'emplois dans le secteur privé. Dans les îles du Nord, à Saint-Martin, le taux de représentation des contrats a chuté de 9% en 2014 à 2,3% en 2015. Ce taux enregistré est équivalent à celui constaté à celui l'année 2013. Il n'y a pas de contrat enregistré dans la collectivité de Saint-Barthélemy.

Durée des contrats conclus en 2015



Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

Le contrat CUI-CAE Dom a comme objectif d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, la durée de tous les contrats CUI-CAE Dom dépasse les 6 mois (notion de contrat durable). Plus encore, 35,0% des bénéficiaires sont en contrat CDI. Toutefois, la proportion des CDI semble diminuée d'année en année (41% en 2014, 42% en 2013 et 46% en 2012). Les contrats de 24 mois et plus représentent 28% des CDD (26,0% en 2014).

Contrairement à l'an passé, les femmes sont moins nombreuses en proportion que les hommes en CDI (34,4% contre 35,7% pour les hommes). Une proportion qui chute sensiblement par rapport à 2014 dont les taux étaient de 45,0% pour les femmes et de 39,6% pour les hommes. Par contre, dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, le nombre de contrats en CDI est majoritaire à 52,9% (56,8% en 2014).

CUI-CAE Dom selon le secteur d'activité de l'employeur en 2015

Secteurs d'activités	Nbre	Part
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	202	26,7%
Santé humaine et action sociale	90	11,8%
Activités de services administratifs et de soutien	88	11,6%
Industrie manufacturière	66	8,7%
Construction	65	8,6%
Hébergement et restauration	64	8,4%
Transports et entreposage	43	5,7%
Autres activités de services	40	5,3%
Enseignement	27	3,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15	2,0%
Agriculture, sylviculture et pêche	14	1,9%
Activités financières et d'assurance	12	1,6%
Information et communication	9	1,2%
Arts, spectacles et activités récréatives	8	1,1%
Activités immobilières	7	1,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6	0,8%
Total	758	100,0%

Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

À l'instar des années précédentes, Les contrats CAE Dom sont plus fréquents dans le secteur des services à l'image du poids de ce secteur dans l'emploi salarié privé. En effet, très peu de contrats

reculent d'un rang. Le nombre de contrats signés dans le secteur de la construction s'est accentué aussi bien en volume (65 contre 45 en 2014) qu'en proportion (8,6% contre 7,3%).

elles sont localisées, pour plus de la moitié, dans les zones à forte densité économique (Baie-Mahault, les Abymes, Saint-François, Pointe-à-Pitre et le Moule). Quelques exceptions subsistent. Les communes de Petit-Canal et de Grand-Bourg de Marie-Galante se situent respectivement au septième rang et au dixième rang pour le nombre de contrats selon la localisation des entreprises employeuses, alors qu'elles sont classées respectivement à la vingt-troisième position et la seizième position en termes de nombre d'emplois dans le secteur privé. Dans les îles du Nord, à Saint-Martin, le taux de représentation des contrats a chuté de 9% en 2014 à 2,3% en 2015. Ce taux enregistré est équivalent à celui constaté à celui l'année 2013. Il n'y a pas de contrat enregistré dans la collectivité de Saint-Barthélemy.

F- LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche à partir de 2013 effectuée par les PME sous certaines conditions. Cette aide est ouverte pour une durée de 3 ans de plein droit aux entreprises de moins de 50 salariés (ou appartenant à un groupe de moins de 50 salariés), aux entreprises employant entre 50 et 300 salariés. Les entreprises de plus de 300 salariés (ou appartenant à un groupe de plus de 300 salariés) sont exclues du dispositif d'aide. Le contrat de génération est constitué d'un binôme entre un jeune âgé de moins de 30 ans et un senior

d'au moins 57 ans (ou au moins 55 ans, s'il est reconnu travailleur handicapé) en CDI pendant la durée de l'aide ou jusqu'au départ en retraite. Le jeune salarié doit être embauché en CDI et à temps plein. Les premiers contrats de génération ont démarré courant mars 2013 localement. En Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 37 demandes d'aide au contrat génération ont été enregistrées à la fin de l'année de 2014. En 2015, le nombre demande passe à 88 soit 25 demandes enregistrées pour l'année 2015 en recul par rapport à 2014 (37 demandes). Depuis la mise œuvre du dispositif, 58,0 % ont été acceptées soit 51 demandes (15 seulement en 2015). Les autres ont été rejetées en grande partie pour des causes réglementaires.

Nombre de Demandes d'aide pour le contrat de génération

	ENREGISTREES	ACCEPTÉES		REJETÉES	
	En cumul depuis le 17 mars 2013	En cumul depuis le 17 mars 2013	Taux d'acceptation (en cumul) (%)	répartition par motif	
				cause réglementaire	autre
France métropolitaine	57 783	47 302	81,9%	5 776	3093
Guadeloupe	88	51	58,0%	19	11
Martinique	76	46	60,5%	21	4
Guyane	44	25	56,8%	10	8
La Réunion	173	110	63,6%	28	26
Outre-mer	381	232	60,9%	78	49
France entière	58 164	47 534	81,7%	5 854	3142

Source PE, exploitation PE - DGEFP - MCG

Parmi les demandes acceptées en 2015 soit 15 demandes, 100,0 % d'entre elles proviennent des entreprises de moins de 50 salariés (contre 25,0% en 2014). En France entière, les entreprises de moins de 50 représentent 66,9% des contrats. En 2015, 13 embauches ont été réalisées sur les 15 demandes acceptées. Les jeunes en contrat de génération sont majoritairement des femmes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 76,9% des embauches (76,2% en 2014). Les moins de 21 ans et les 25 ans et plus représentent respectivement 7,7% et 23,1%. Les niveaux de formation des jeunes embauchés sont de niveau V (BEP-CAP) pour 38,5% d'entre eux, 23,1% pour

le baccalauréat et le niveau bac+2 ou plus (Niveaux I à III).

Avant l'embauche en contrat de génération, 38,5 % des jeunes étaient déjà embauchés dans la même entreprise en CDD, 30,8% étaient dans une autre entreprise en CDI, 15,4% étaient demandeurs d'emploi et 15,3% en CDD dans une autre entreprise. Les jeunes sont tous embauchés à temps plein. Pour les seniors maintenus dans l'emploi suite au 13 nouvelles embauches de 2015, ils sont tous âgés de 57 ans et plus dont 30,8% ont 60 ans et plus. La part des femmes demeure surreprésentée même si cette proportion diminue (53,8% contre 71,4% en 2014).

III – Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

A- LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)⁽¹⁾

Le CUI-CAE constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, afin de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur. La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé soit à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum soit à durée indéterminée (CDI). La convention individuelle ouvrant droit au bénéfice du CUI-CAE ne peut excéder le terme du contrat de travail et dans la limite d'une durée totale de 24 mois ou de 5 ans (60 mois) pour les salariés âgés de 50 ans et plus bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'ATA ou de

l'AAH, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés. La personne embauchée dans le cadre d'un CUI-CAE bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi.

Le CUI-CAE, principal contrat du secteur non marchand, a permis à des personnes en situation difficile ou en exclusion d'occuper une activité en emploi pour une durée 6 à 12 mois. Le nombre de contrats CUI-CAE enregistrés s'établit à 3 875 soit une progression de 9,1 % par rapport à l'année 2014 pour un l'objectif programmé de 3 756 contrats. Les réalisations physiques ont dépassé de 3,2% les objectifs fixés soit 119 contrats de plus.

¹ - Remarque : Ce contrat n'a rien à voir avec le contrat CUI-CAE Dom (secteur marchand)

Les bénéficiaires du CUI-CAE de 2006 à 2015

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI/RSA	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71,0%	20,0%	21,0%	16,0%	92,0%	1,0%
2007	3 692	61,0%	24,0%	24,0%	18,0%	91,0%	1,0%
2008	4 258	69,0%	20,0%	23,0%	17,0%	93,0%	0,8%
2009	4 195	68,0%	20,0%	22,0%	17,0%	95,0%	1,0%
2010	4 166	64,0%	22,0%	24,0%	17,0%	96,0%	0,5%
2011	4 067	62,0%	19,0%	21,0%	17,0%	95,0%	1,0%
2012	4 908	63,0%	21,0%	35,0%	27,0%	90,0%	1,0%
2013	4 404	69,0%	15,0%	45,0%	33,0%	94,0%	1,0%
2014	3 553	70,0%	10,0%	56,0%	42,0%	98,0%	2,0%
2015	3 875	75,2%	9,7%	51,6%	37,0%	98,1%	2,4%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE ou CUI non marchand.

Cette augmentation touche davantage les femmes (+17,6% sur un an) et particulièrement les celles âgées de 50 ans et plus (+39,4%) et les moins de 25 ans (+36,8%). Pour la gente masculine, leur nombre a au contraire reculé (-10,5%) notamment pour les jeunes (-30,9%). Les femmes déjà surreprésentées sont encore plus nombreuses proportionnellement en raison de la progression de leur nombre. Les bé-

néficiaires de minima sociaux (publics identifiés comme prioritaires) sont moins fréquents en proportion qu'il y a un an. Les bénéficiaires du RSA représentent 67,8% parmi les bénéficiaires de minima sociaux CUI-CAE (77% en 2014). Il y a toujours peu de contrats CUI-CAE en faveur des personnes en situation de handicap.

Les associations et les établissements publics : principales structures d'accueil

Structures d'accueil	Poids
Commune + EPCI	20,1%
Association	37,9%
Ets public d'enseignement	37,5%
Autres Ets publics	4,5%
TOTAL	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les associations et les établissements publics se partagent le recrutement. C'est la première fois depuis les années 2000 que la surreprésentation du tissu associatif n'est plus à constater dans le secteur non marchand. Depuis l'année 2012, la part des associations dans les structures d'accueil se réduit fortement d'année en année passant de 63,0% en 2012 à 37,9% en 2015 au profit des établissements publics dont la proportion passe à 37,5% contre 25,0% en 2012. La part des collectivités augmente aussi de onze points passant de 9,0% en 2012 à 20,1% en 2015.

Parmi les 1 470 contrats enregistrés dans les associations (1 600 en 2014), les principaux secteurs d'activités recensés sont comme en

2013 et 2014 dans le secteur de l'action sociale sans hébergement (43,1%), des activités des organisations associatives (30,1%), l'enseignement (9,6%) et les activités sportives, récréatives et de loisirs (4,7%).

Sur les 3 875 contrats CUI-CAE enregistrés en 2015, les contrats Etat pèsent 64,0% (58,7% en 2014). Les 36,0% restants sont les contrats prescrits par le Conseil Départemental. En 2015, un peu plus de la moitié des contrats sont des contrats initiaux. Deux contrats sur cinq sont renouvelés. La durée moyenne des contrats continue de croître (11,4 mois en moyenne contre 10,0 mois en 2014 et 8,8 mois en 2013). Les contrats enregistrés dans le cadre de chantiers d'insertion ont quasiment disparu en 2015 depuis la mise en place du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au second semestre 2014.

Les femmes demeurent habituellement en surnombre par rapport à leurs homologues masculins (75,2% contre 24,8% pour les hommes) et quel que soit la tranche d'âge. Cette surreprésentation est plus accentuée dans la tranche de 30 à 49 ans (78,3%). La part des 50 ans et plus (seniors) continue sa croissance et atteint les 20,7% en 2015 des contrats (16,5% en 2014 et 14,4% en 2013) quand elle était à peine à 9,0% pour l'ancien CAE du Plan de Cohésion Sociale (PCS) en 2009.

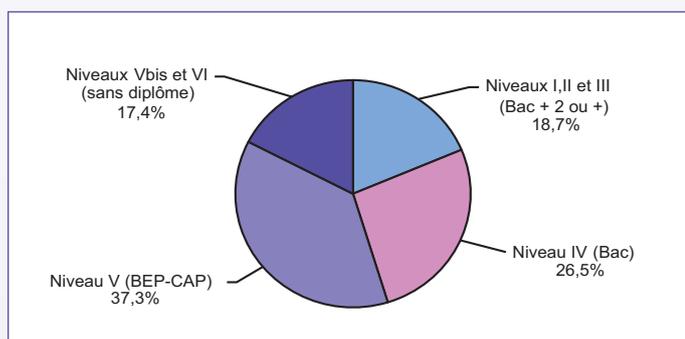
Les métiers les plus recrutés en CUI non marchand

Liste des métiers dans les CUI-CAE en 2015	Poids
Secrétariat	16,8%
Assistance auprès d'enfants	11,3%
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	11,3%
Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement	9,1%
Nettoyage de locaux	7,4%
Entretien des espaces verts	5,3%
Maintenance des bâtiments et des locaux	5,3%
Services domestiques	5,0%
Assistance auprès d'adultes	3,1%
Entretien des espaces naturels	3,1%
Salubrité et traitement de nuisibles	2,7%
Animation d'activités culturelles ou ludiques	1,9%
Les douze métiers les utilisés	82,4%
Total des 133 métiers enregistrés sur 531 répertoriés	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les métiers exercés au sein des structures d'accueil sont fortement sexués. Les femmes travaillent dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs, d'assistance auprès des enfants mais aussi dans le secrétariat, l'éducation et surveillance au sein des établissements et le ménage (domestique ou en entreprise). Les hommes travaillent davantage dans les espaces verts, la maintenance des bâtiments, la surveillance et nettoyage des locaux, l'animation de loisirs auprès des enfants et les métiers de l'agriculture (polyculture, élevage, horticulture, maraichage

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE en 2015



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SESE

Le contrat CUI-CAE a été mis en œuvre en faveur des personnes cumulant les difficultés d'accès à l'emploi (longue ancienneté d'inscription à Pôle emploi, faible niveau de formation, bénéficiaires du RSA, TH, etc.). Or, un certain nombre de bénéficiaires ne sont pas considérés comme publics prioritaires. Il s'agit des non-inscrits à Pôle emploi et ceux dont l'ancienneté d'inscription est inférieure à 6 mois. Leur nombre représente 6,2% comme en 2014. A noter que ces taux ont fortement diminué, il était de 10,0 en 2013 et de 17,0 % en 2012. Par ailleurs, la proportion des hauts niveaux (Baccalauréat et plus) est de 45,2% alors que dans la demande d'emploi, la part de cette catégorie représente 33,9% de la demande d'emploi (DEFM ABC). Les niveaux Bac+2 sont également surreprésentés par rapport à demande d'emploi (18,7% contre 13,4% dans la DEFM ABC).

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CUI-CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé. Pour 98,7 % des contrats, un programme de formation est prévu (62,6 % en interne et 35,6% en externe). Il s'agit principalement des actions

Le niveau de formation des bénéficiaires se maintient en 2015 comme en 2014. Depuis plus de quatre ans, il y a moins de non diplômés (17,4% des niveaux Vbis et VI contre 24 % en 2011), et plus de diplômés (45,2 % de Bac ou plus contre 35,0 % en 2011).

d'adaptation au poste, 61,3% des cas dont 95,6% à l'initiative de l'employeur puis des actions d'adaptation au poste (58,6%). Les formations d'acquisition de nouvelle compétence arrivent en seconde position avec 53,0% des contrats, (première action de formation en 2014). Il existe d'autres formations telles que les formations qualifiantes 16,8 % des CUI et les formations de remise à niveau 5,8% et actions de pré-qualification seulement 1,0% des contrats (un bénéficiaire peut cumuler plusieurs actions de formation).

Quant aux mesures d'accompagnement qui sont censées être obligatoires, elles sont faibles aussi bien pour l'aide à la prise de poste (58,6% des contrats), l'accompagnement au projet professionnel et appui à sa réalisation (30,0%), que l'aide à la remobilisation vers l'emploi (17,9%), à la recherche d'emploi (11,7%) et à l'évaluation des capacités et des compétences (11,3%).

L'accompagnement social ne dépasse pas les 5,0 % des contrats enregistrés (13% en 2014). L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure également faible et continue sa chute (3,0% en 2015 contre 3,6 % en 2014, 3,7% en 2013, 4,0% en 2012 et 6,0% en 2011).

A noter que 5,8% des contrats ont été interrompus avant leur terme (2,5% en 2014)

Les contrats enregistrés selon la commune des bénéficiaires ou de l'entreprise

Communes	Salariés	Employeurs	Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	10,1%	8,8%	SAINT-CLAUDE	2,5%	3,6%
MORNE-A-L'EAU	6,1%	6,7%	BAILLIF	2,2%	2,1%
SAINTE-ANNE	5,4%	3,8%	GRAND-BOURG	2,0%	2,3%
BAIE-MAHAULT	5,0%	4,9%	PORT-LOUIS	1,8%	1,4%
MOULE(LE)	5,0%	2,4%	GOYAVE	1,7%	0,6%
LAMENTIN	4,9%	4,4%	GOURBEYRE	1,6%	0,7%
VIEUX-HABITANTS	4,5%	3,1%	DESHAIES	1,5%	0,6%
SAINTE-ROSE	4,4%	3,9%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	1,3%	0,3%
PETIT-BOURG	4,2%	20,8%	SAINT-LOUIS	0,9%	0,9%
BOUILLANTE	4,0%	4,1%	ANSE-BERTRAND	0,8%	0,1%
GOSIER(LE)	3,9%	2,6%	DESIRADE(LA)	0,6%	0,3%
BASSE-TERRE	3,7%	5,5%	VIEUX-FORT	0,5%	0,1%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	3,5%	1,3%	TERRE-DE-HAUT	0,4%	0,3%
SAINT-FRANCOIS	3,4%	1,7%	TERRE-DE-BAS	0,2%	0,0%
PETIT-CANAL	2,9%	2,3%	SAINT-MARTIN	2,9%	2,9%
POINTE-A-PITRE	2,9%	3,5%	SAINT-BARTHELEMY	0,0%	0,6%
POINTE-NOIRE	2,7%	1,6%			
TROIS-RIVIERES	2,5%	1,6%	TOTAL	100,0%	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CUI-CAE en raison de sa population importante. Bien évidemment, ce sont les communes les plus peuplées qui ont le plus souvent recours aux contrats CUI-CAE hormis les communes de Vieux habitants et de Bouillante. En revanche, il y a peu de contrats enregistrés dans les communes des Îles du Sud (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade). A contrario, les bénéficiaires ne travaillent pas

tous dans leur commune de résidence. Loin devant la commune des Abymes, celle de Petit-Bourg enregistre exceptionnellement le plus grand nombre de contrats. Les communes de Morne-à-l'Eau, et de Basse-Terre accueillent davantage de CUI-CAE que de bénéficiaires présents dans la commune. Concernant les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, il y a peu de contrats enregistrés.

B- LES EMPLOIS D'AVENIR (EA)⁽¹⁾

Les emplois d'avenir sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Ils comportent des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus (30 ans si le jeune est reconnu travailleur handicapé),
- être sans emploi,
- avoir un niveau de formation inférieur au niveau IV de la nomenclature officielle (souvent appelé niveau bac),
- connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un premier soutien des pouvoirs publics,
- totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.

Des mesures dérogatoires sont prévues : Est susceptible de bénéficier d'un emploi d'avenir, même avec un niveau de formation égal ou supérieur au niveau IV de la nomenclature officielle, un jeune qui répond aux 2 critères suivants :

- résider en Zone Urbaine Sensible (ZUS), en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- et avoir connu une période de recherche d'emploi d'au moins un an dans les 18 derniers mois.

En 2015, La Guadeloupe et les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont enregistré 1 668 emplois d'avenir (1 338 dans le secteur non marchand et 330 dans le secteur marchand). Bien qu'en recul de 12,9% par rapport l'année 2014, ce nombre a néanmoins dépassé de 10,2% les objectifs budgétaires annuels programmés. A l'instar de l'an passé, les hommes ont été les plus nombreux à signer des emplois d'avenir contrairement aux autres contrats aidés (non marchand et marchand) et sont fréquemment inscrits à Pôle emploi. La plupart des jeunes sont âgés entre 21 et 24 ans (61,1% contre 64,9 % en 2014). Les 25 ans et plus sont plus fréquents en proportion que les années précédentes (27,6% de contrats signés contre 20,0 % en 2014 et 12,0 % en 2013).

1- L'emploi d'avenir professeur est un dispositif de pré-recrutement d'enseignants parmi les jeunes issus de milieux modestes. Il permet à un étudiant souhaitant devenir professeur de poursuivre ses études, en bénéficiant d'un revenu stable, en contrepartie d'un travail à temps partiel dans un établissement scolaire.

Les bénéficiaires des Emplois d'Avenir de 2012 à 2015

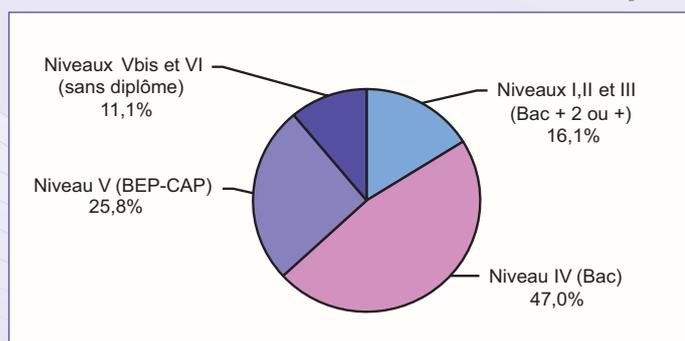
Année	Nombre de contrats conclus	Part du secteur marchand	Parts des femmes	part des moins de 21 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2012	14	0,0%	50,0%	7,0%	7,0%	93,0%	7%
2013	1 543	14,0%	46,0%	21,0%	4,0%	83,0%	0%
2014	1 915	20,0%	44,0%	15,0%	1,0%	78,0%	1%
2015	1 668	18,1%	46,3%	11,3%	1,8%	77,0%	0,5%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Bien qu'il s'agisse d'un dispositif destiné aux jeunes les moins diplômés (niveau inférieur au baccalauréat), pour les départements d'outre-mer, une dérogation est prévue pour ceux de niveau égal au supérieur au baccalauréat. Ainsi, 47,0% des emplois d'avenir sont

contractualisés par des jeunes de niveau IV et même 16,1% de niveau III ou plus soit plus de la majorité des contrats (des proportions en hausse sur un an respectivement 43,6% et 15,8% en 2014).

Niveau de formation des bénéficiaires d'Emploi d'Avenir



Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les femmes, bien que moins nombreuses, sont plus diplômées que leurs homologues masculins, la proportion des niveaux IV s'élève à 50,7 % et 25,6 % pour les niveaux III ou plus (contre respectivement 43,8% et 7,9% pour les hommes). Les niveaux inférieurs au baccalauréat ne représentent que 36,8 % des contrats pour l'ensemble des bénéficiaires (23,7 % pour les femmes et 48,2% pour les hommes).

Les catégories d'employeurs rencontrés

Structure d'accueil	Poids
Commune + EPCI	35,0%
Association	35,2%
Collectivité territoriale	3,7%
Autre Ets public	8,1%
Entreprise du secteur privé	18,1%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les établissements du secteur privé sont de très petite taille en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ainsi, 18,9% des emplois d'avenir du secteur marchand sont signés par des entreprises privées n'ayant aucun salarié déclaré (22,4% en 2014 et 28 % en 2013). 34,7% des contrats relèvent des entreprises dont le nombre de salariés ne dépasse pas 5 salariés (28,6% en 2014). Au total, plus de trois établissements sur quatre employant des contrats d'avenir non marchands ont moins de dix salariés. Au niveau des associations, les établissements de moins de dix salariés représentent 65,6% des emplois d'avenir (proportion légèrement inférieure qu'en 2014 soit 68,2%).

Au niveau sectoriel, les emplois d'avenir dans le marchand sont plus fréquents dans les secteurs du commerce et réparation automobile (21,3% contre 23,2 en 2014), l'industrie (15,9% contre 17,6% en 2014), la construction (11,9% contre 15,4% en 2014), l'agriculture, sylviculture et pêche (11,3% en 2015, 5,5 % en 2014, absents en 2013). Les autres activités de service (10,6% contre 4,4% en 2014) et les activités de services administratifs de soutien (6,6% contre 7,2% en 2014).

Au sein des associations, les secteurs dominants sont, comme en 2013 et 2014, les autres activités de services (43,9 contre 49,0% en 2014), la santé humaine et action sociale (26,8% contre 23,8% en 2014) et les arts, spectacles et activités récréatives (13,3% contre 14,2% en 2014).

A l'instar des autres contrats aidés, les métiers les plus souvent exercés sont peu rémunérateurs et sont destinés aux salariés ayant un

faible niveau de formation. Or 16,1% des contrats sont signés par des bénéficiaires de niveau III ou plus (Bac +2 et plus). Il s'agit principalement les métiers dans le secteur tertiaire concernant majoritairement les femmes et des métiers du BTP et de l'agriculture employant principalement des hommes. Ces métiers exercés sont fortement sexués. Les femmes travaillent dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs auprès des enfants, le secrétariat, l'animation d'activités culturelles ou ludique mais aussi dans l'assistantat technique et administratif, l'accueil touristique et les opérations administratives. Les hommes travaillent davantage dans les métiers de l'entretien des espaces verts, la polyculture et l'élevage, la maintenance des bâtiments et des locaux, et l'éducation en activités sportives.

Les métiers les plus recrutés dans les emplois d'avenir dans le secteur marchand

Liste des métiers dans le secteur marchand	Poids 2015	Poids 2014
Polyculture, élevage	6,9%	9,0%
Vente en alimentation	4,7%	2,1%
Mise en rayon libre-service	4,4%	5,4%
Personnel polyvalent en restauration	3,8%	3,3%
Secrétariat	3,1%	3,6%
Coiffure	2,8%	1,2%
Vente en décoration et équipement du foyer	2,8%	2,4%
Aide agricole de production fruitière ou viticole	2,5%	2,1%
Personnel de cuisine	2,5%	1,2%
Conduite et livraison par tournées sur courte distance	2,5%	2,7%
Assistanat commercial	2,5%	2,1%
Maintenance des bâtiments et des locaux	2,5%	2,4%
Les douze métiers les utilisés	40,9%	37,7%
Total des 100 métiers enregistrés sur 531 répertoriés	100,0%	

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les métiers les plus recrutés dans les emplois d'avenir dans le secteur non marchand

Liste des métiers dans le secteur non marchand	Poids 2015	Poids 2014
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	11,3%	11,6%
Entretien des espaces verts	8,6%	11,0%
Secrétariat	6,3%	7,4%
Maintenance des bâtiments et des locaux	5,5%	5,2%
Animation d'activités culturelles ou ludiques	4,3%	5,5%
Éducation en activités sportives	3,8%	4,7%
Assistanat technique et administratif	3,4%	3,4%
Médiation sociale et facilitation de la vie en société	3,0%	3,1%
Opérations administratives	2,9%	2,8%
Intervention socioculturelle	2,4%	1,2%
Promotion du tourisme local	1,8%	2,0%
Surveillance municipale	1,8%	1,8%
Les douze métiers les utilisés	55,1%	59,6%
Total des 126 métiers enregistrés sur 531 répertoriés	100,0%	

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les contrats enregistrés selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Salariés	Employeurs	Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	11,5%	11,6%	PETIT-CANAL	2,1%	1,6%
BAIE-MAHAULT	8,6%	14,3%	GOURBEYRE	1,6%	0,9%
MOULE(LE)	5,8%	3,7%	BOUILLANTE	1,5%	1,7%
BASSE-TERRE	5,2%	10,5%	PORT-LOUIS	1,5%	1,6%
SAINTE-ANNE	4,7%	2,9%	SAINT-LOUIS	1,3%	1,6%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,4%	2,4%	DESHAIES	1,2%	0,7%
POINTE-A-PITRE	3,9%	8,9%	ANSE-BERTRAND	1,1%	0,6%
GOSIER(LE)	3,8%	2,6%	BAILLIF	1,0%	1,5%
SAINTE-ROSE	3,8%	2,5%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	0,8%	0,7%
PETIT-BOURG	3,7%	2,6%	TERRE-DE-BAS	0,7%	0,7%
MORNE-A-L'EAU	3,7%	2,5%	DESIRADE(LA)	0,5%	0,5%
LAMENTIN	3,4%	2,1%	TERRE-DE-HAUT	0,2%	0,2%
VIEUX-HABITANTS	3,4%	2,2%	VIEUX-FORT	0,2%	0,0%
TROIS-RIVIERES	3,1%	2,1%			
POINTE-NOIRE	2,6%	1,3%	SAINTE-BARTHELEMY	0,2%	0,2%
SAINTE-FRANCOIS	2,5%	3,2%	SAINTE-MARTIN	5,1%	5,0%
SAINTE-CLAUDE	2,4%	2,6%			
GRAND-BOURG	2,3%	2,1%	Commune hors Dpt	0,0%	1,5%
GOYAVE	2,1%	1,0%	Total	100,0%	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les contrats sont signés par des personnes qui résident dans les communes où la population est plus importante (les Abymes, Baie-Mahault, le Moule, Sainte-Anne) hormis la commune de Basse-Terre. La collectivité de Saint-Martin est également bien représentée. Ce sont également des territoires où l'activité économique est dense

sauf la commune de Capesterre-Belle-Eau.

En ce qui concerne la localisation des structures d'accueil, elles sont centrées dans les villes de Baie-Mahault, Abymes, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, et le Moule. Ce sont des villes où l'activité économique est aussi très présente.

Emplois d'Avenir Professeurs

En 2015, 22 emplois d'avenir professeurs ont été enregistrés en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce chiffre était en 64 en 2014 et 37 en 2013.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CETTE PUBLICATION

ACM : allocation complémentaire à la mobilité

AFPA : association pour la formation professionnelle des adultes

AI : allocation d'insertion

AI : association intermédiaire

ANT : agence nationale pour la promotion des travailleurs de l'outre-mer

ARA : allocation de retour à l'activité

ARE : allocation de retour à l'emploi

AS-FNE : allocation spéciale du fond national pour l'emploi

ASP (ex CNASEA) : agence de service et de paiement

ASS : allocation de solidarité spécifique

ATA : allocation temporaire d'attente

AUD : allocation unique dégressive

BEP : brevet d'études professionnelles

BIT : bureau international du travail

BTP : bâtiment, travaux publics

BTS : brevet de technicien supérieur

CAE : contrat d'accès à l'emploi

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CAV : contrat d'avenir

CCIIG : chambre de commerce et d'industrie des îles de la Guadeloupe

CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

CDIAE : conseil départemental d'insertion par l'activité économique

CEC : contrat emploi consolidé

CES : contrat emploi solidarité

CFA : centre de formation des apprentis

CIA : contrat d'insertion par l'activité

CIE : contrat initiative emploi

CI-RMA : contrat d'insertion - revenu minimum d'activité

CIVIS : contrat d'insertion dans la vie sociale

CJE : contrat jeune en entreprise

CLD : chômage de longue durée

CMA : chambre de commerce et d'artisanat

CNASEA : centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

COM : collectivité d'outre-mer

CPER : contrat de plan Etat-Région

CUI-CAE : contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

CUI-CAE-Dom : contrat unique d'insertion - contrat d'accès à l'emploi

CVS : corrigé des variations saisonnières

DARES : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEFM : demande d'emploi en fin de mois

DELD : demande d'emploi de longue durée

DEUG : diplôme d'études universitaires générales

DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRFIP : direction régionale des finances publiques

DUT : diplôme universitaire de technologie

EA : emploi d'avenir

EI : entreprise d'insertion

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

ETP : équivalent temps-plein

ETTI : entreprise de travail temporaire d'insertion

FAP : familles professionnelles

FIM : formation individualisée mobilité

FSE : fond social européen

IAE : insertion par l'activité économique

LADOM (ex ANT) : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité

NACRE : nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise

NAF : nomenclature d'activité française

NSEJ : nouveau service emploi jeune

OPCA : organisme paritaire collecteur agréé

OSP : organisme de service à la personne

PIJ : projet initiative jeune

RMI : revenu minimum d'insertion

RSA : revenu de solidarité active

SAE : stage d'accès à l'emploi

SAP : services à la personne

SEJD : soutien à l'emploi des jeunes diplômés

SIAE : structure d'insertion par l'activité économique

SIFE : stage d'insertion pour la formation et l'emploi

STMT : statistiques du marché du travail

TAM : technicien, agent de maîtrise

TH : travailleur handicapé

TRACE : trajet d'accès à l'emploi

URSSAF : union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

VAE : valorisation des acquis de l'expérience

Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de L'EMPLOI
en GUADELOUPE, à SAINT-MARTIN et SAINT-BARTHÉLEMY

Bilan 2015

DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA GUADELOUPE (DIECCTE)

DIRECTION

Rue des Archives - Bisdary - 97113 Gourbeyre
Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

Bureau de Jarry

Imm. Raphael - Zac de Houelbourg Sud - Lot. N°13
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 0590 80 50 50 - Fax : 0590 83 70 75

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard
97100 Basse-Terre
Tél : 0590 80 50 50 - Fax : 0590 81 60 05

Bureau de Saint-Martin

20, rue de Galisbay - 97150 Marigot - Saint-Martin
Téléphone : 0590 29 02 25 - Fax : 0590 29 18 73

Bureau des Abymes

Immeuble C2E - rue de l'Abreuvoir
Dothémare - 97139 Les Abymes
Tél : 0590 80 50 50 - Fax : 0590 90 28 95

Directeur de Publication : Louis MAZARI

Rédaction :

Charly Darmalingon & Roman Janik
Service Etudes, Statistiques, Evaluation (SESE),
Courriel : 971.statistiques@dieccte.gouv.fr
site internet : www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr

Impression : PRIM

Dépôt Légal
Octobre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE